



Syrie La Russie rejette le cessez-le-feu *Page A 7*



Zeitgeist Cueillir des oranges sous zéro *Page B 10*



Musique Geoffroy à Montréal en lumière *Page B 2*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIX N° 39

LE DEVOIR, LE VENDREDI 23 FÉVRIER 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

JEAN-MARTIN AUSSANT LE RETOUR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le chef du Parti québécois, Jean-François Lisée, a accueilli Jean-Martin Aussant, qui revient au PQ après l'avoir déserté il y a sept ans pour fonder Option nationale. *Page A 3*

La prison pour un propriétaire de pitbull

Le chien a attaqué et défiguré une enfant de sept ans dans un parc de Brossard

AMÉLI PINEDA

Le propriétaire d'un pitbull qui a défiguré une fillette à Brossard, en 2015, a été déclaré coupable jeudi de négligence criminelle au terme de son procès, une première au Québec. Il pourrait être condamné à une peine sévère, puisque le juge estime que les trois années d'incarcération suggérée par la poursuite ne représentent qu'un « minimum ».

« L'accusé est une personne irresponsable qui se moque éperdument de la loi et de la sécurité d'autrui. Il savait que ses chiens étaient dangereux et qu'ils représentaient un danger, mais il n'a rien fait », a déclaré le juge Pierre Bélisle au palais de justice de Longueuil.

Lors d'une promenade au parc Marquise à Brossard, Vanessa Biron a été victime d'une attaque terrible alors qu'elle se trouvait avec sa mère et sa sœur cadette.

L'enfant de sept ans a été défigurée après que Ashes, le pitbull de Karim Jean Gilles, s'est rué sur elle et l'a projetée au sol. La fillette a été mordue au visage, au cou et au bras par le chien, qui a réussi à la traîner sur plusieurs mètres.

M. Jean Gilles n'était pas présent au moment de l'attaque, c'est sa mère de 72 ans — qui a quant à elle décidé de plaider coupable — qui promenait sans laisse les deux chiens de son fils ce jour-là.

En prononçant son verdict, le juge a parlé d'un « cas unique ». La plupart du temps, les accusés dans ce genre de dossier plaident coupables.

Le juge Bélisle s'est montré préoccupé par la décision de M. Jean Gilles — qui se représentait seul — de subir un procès alors qu'il a gardé le silence durant pratiquement toutes les procédures, ne faisant entendre aucun témoin et ne contre-interrogeant pas ceux de la poursuite. L'homme de 35 ans s'est limité à plaider non coupable.

VOIR PAGE A 10 : PITBULL

Amazon s'insinue dans les bibliothèques de cégep

Le géant américain fournit des imagerie de livres, qui amènent les lecteurs jusqu'à lui

MARCO FORTIER

Le géant américain Amazon s'est faufilé dans le moteur de recherche des bibliothèques de 29 cégeps, qui redirigent les lecteurs vers cette multinationale du commerce en ligne exempte de taxes et d'impôts au Canada.

Selon ce que *Le Devoir* a appris, 60% des bibliothèques de cégep utilisent un logiciel de recherche qui dirige les lecteurs vers le site Amazon. Ce lien commercial entre des biblio-

thèques publiques et une entreprise multimiliardaire crée un malaise au sein des cégeps et dans l'industrie québécoise du livre, qui souffre de la concurrence du géant américain.

« Ce n'est pas le rôle des bibliothèques de cégep de diriger des clients vers Amazon », s'insurge Jean-Yves Laporte, professeur au Département de littérature et de français du cégep Édouard-Montpetit de Longueuil.

M. Laporte a constaté avec stupeur que le moteur de recherche de la bibliothèque de

son cégep redirige les lecteurs vers le site Amazon.com. Le procédé est simple : en faisant une recherche pour trouver un titre, une icône représentant la page couverture du livre apparaît à l'écran. En cliquant sur l'image, on se retrouve automatiquement sur le site américain de vente en ligne Amazon.com (et non Amazon.ca, qui paye des taxes au Canada).

VOIR PAGE A 10 : AMAZON

AUJOURD'HUI



Actualités L'accès à l'information est mal en point. La commissaire sortante, Suzanne Legault, estime qu'on assiste à un déclin de la transparence sous Justin Trudeau. *Page A 5*



Avis légaux..... A 6
Décès..... A 4
Météo..... A 5
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... A 4
Sudoku..... B 5

PATRIMOINE

Radio-Canada va-t-elle plus vite que la musique ?

La SODRAC croit possible de sauver de la destruction 150 000 disques de sa collection

CAROLINE MONTPETIT

Radio-Canada se prépare à pilonner 151 000 disques compacts de sa musicothèque d'ici le 31 mars, dans la foulée de son déménagement prévu en 2020 dans des espaces plus exigus. La société d'État affirme que c'est la Loi sur le droit d'auteur qui l'oblige à procéder ainsi. Radio-Canada veut dématérialiser l'ensemble de sa collection d'environ 210 000 disques compacts, et affirme que la Loi l'empêche de donner ensuite la copie physique des disques à des organismes intéressés. Pourtant, la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC) soutient de son côté que des arrangements seraient possibles pour sauver cette collection.

Selon des sources à Radio-Canada, la direction voulait d'abord détruire l'ensemble



VOIR PAGE A 10 : MUSIQUE

GETTY IMAGES

ACTUALITÉS

La carpe asiatique s'installe dans le fleuve Saint-Laurent

ALEXANDRE SHIELDS

Tout indique que la carpe asiatique est là pour de bon au Québec. Les informations obtenues par *Le Devoir* indiquent que cette espèce envahissante dévastatrice a été détectée à 12 endroits en 2017, le long du fleuve Saint-Laurent. Le gouvernement Couillard promet d'ailleurs des « actions prioritaires » pour lutter contre l'invasion, mais il refuse de dire s'il y consacrera davantage de ressources.

Après avoir détecté la présence de la carpe de roseau à 16 endroits à la suite des suivis réalisés en 2015 et 2016, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a retrouvé la trace de cette espèce à 12 endroits pour la seule année 2017.

Essentiellement, l'ADN de la carpe de roseau a été repérée aux mêmes endroits que les années précédentes. Selon ce qu'a expliqué le biologiste du MFFP Olivier Morissette, des

carpes auraient adopté certains secteurs, dont le tronçon du Saint-Laurent entre Boucherville et Sorel, mais aussi l'embouchure de la rivière Saint-François, qui se déverse à la tête du lac Saint-Pierre.

L'équipe du Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques a en outre reçu 46 signalements de la part de citoyens qui croyaient avoir vu ou capturé une carpe asiatique. Mais aucun signalement en milieu naturel n'a été confirmé. « Des investigations sont toujours en cours », a toutefois précisé M. Morissette.

Jusqu'à présent, une seule carpe de roseau a été capturée dans un cours d'eau du Québec. En mai 2016, une femelle fertile de 64 livres a été pêchée dans le fleuve dans le secteur de Contrecoeur.

Preuve du sérieux de la menace pour les cours d'eau du sud du Québec, le ministère a augmenté substantiellement l'aire couverte par le programme de



La carpe de roseau peut atteindre une taille impressionnante, comme celle-ci, pêchée en Allemagne, mesurant 97 centimètres.

détection de la présence de l'espèce en 2017. En tout, 323 sites ont été testés, contre un total de 110 pour 2015 et 2016.

En plus du fleuve, entre la frontière ontarienne et l'aval de Trois-Rivières, une carte consultée par *Le Devoir* indique que des échantillons ont été recueillis à plusieurs endroits dans la rivière des Outaouais, dans le lac Champlain, dans la rivière Ri-

chelieu, dans la rivière Yamaska et dans la rivière Saint-François.

La carpe de roseau, qui peut atteindre une longueur de 1,8 mètre et peser plus de 100 livres, peut en effet bénéficier de plusieurs habitats propices au Québec, selon le biologiste Olivier Morissette. Non seulement elle ne redoute pas les températures froides, mais cette espèce herbivore peut aisément se nourrir

dans le fleuve et dans plusieurs rivières de la province.

En dévorant les herbiers, elle risque même de représenter une menace pour le chevalier cuirré, une espèce menacée et endémique au Québec. En fait, la carpe de roseau pourrait menacer toute la faune aquatique indigène. Dans certaines rivières aux États-Unis, où l'espèce a été introduite accidentellement dans les années 1970, elle constitue aujourd'hui 90% de la biomasse animale.

Reproduction

La carpe asiatique pourrait-elle se reproduire ici? Oui, répond M. Morissette. Il cite comme exemple la reproduction confirmée dans la rivière Sandusky, qui se jette dans le lac Érié, de carpes introduites d'abord dans les Grands Lacs.

Pour faire face à l'invasion redoutée, le MFFP a obtenu en 2016 un budget de 1,7 million de dollars sur trois ans. Ce financement doit servir à l'élabo-

ration d'un « plan d'action », mais aussi à sa mise en œuvre.

Puisque les données du ministère semblent indiquer que la carpe de roseau est là pour de bon au Québec, *Le Devoir* a demandé au cabinet du ministre de la Faune, Luc Blanchette, s'il compte bonifier le financement ou encore mettre en place des mesures supplémentaires.

« Le gouvernement du Québec surveille de près la situation de la carpe asiatique dans le fleuve Saint-Laurent. Qui plus est, le Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques suit son cours à l'heure actuelle. Notre gouvernement est très préoccupé par leur présence dans les eaux québécoises, c'est pourquoi il continuera d'agir sur plusieurs fronts afin de limiter leur propagation ailleurs au Québec, en ciblant des actions prioritaires », a répondu son attaché de presse, Youann Blouin, par courriel.

Le Devoir

Les délais ne diminuent pas à la Régie du logement

La Régie du logement n'est pas parvenue à diminuer les délais de traitement de ses dossiers malgré une baisse des demandes depuis cinq ans. C'est le constat que fait le tribunal administratif dans son plan stratégique 2017-2020, déposé jeudi à l'Assemblée nationale. Le président de la Régie, Patrick Simard, qualifie cette situation de « préoccupante ». Le tribunal s'était donné l'objectif de réduire ces délais dans ses deux précédents plans stratégiques (2009-2013 et 2014-2017), sans succès. Cette fois, il compte atteindre sa cible en déployant une série de mesures visant notamment à optimiser le temps des audiences et à accroître l'utilisation du service de conciliation. Ces mesures font par ailleurs écho à un rapport critique du Vérificateur général du Québec, déposé en mai 2016.

Le Devoir

Enseignement: un prix critiqué par les syndicats

Pour valoriser la profession d'enseignant, le gouvernement a créé l'Ordre de l'excellence en éducation, qui récompensera les meilleurs professeurs, de la petite école à l'université. Mais les principaux intéressés soupirent d'insatisfaction devant cette annonce. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) parle d'un « prix de consolation dont les profs se passeront ». Selon son président, Sylvain Malette, « les profs ne veulent pas d'un prix, ils demandent que leur expertise soit reconnue et que les services soient au rendez-vous ». Ils accusent le ministre de n'avoir entrepris aucune action concrète pour favoriser l'autonomie des enseignants, une demande répétée des syndicats. A la Fédération des syndicats du Québec (FSE), la présidente Josée Scalabrini abonde dans ce sens. « Le ministre aurait pu commencer par consulter les enseignants, on lui aurait peut-être parlé des conditions de travail, du fait qu'on est les moins bien payés au Canada. C'est bien beau de remettre des prix, mais ce n'est pas ce que ça prenait à ce moment-ci. »

Le Devoir



Justin Trudeau a notamment visité la mosquée Jama Masjid de New Delhi, jeudi.

SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Une autre tuile pour Justin Trudeau en Inde

L'invitation d'un extrémiste sikh à un événement avec le premier ministre a soulevé plusieurs questions jeudi

MIA RABSON
à New Delhi

Les autorités canadiennes et indiennes essayaient tant bien que mal, jeudi, d'expliquer comment un homme reconnu coupable en 1986 d'avoir tenté d'assassiner un ministre indien en Colombie-Britannique avait pu être invité à une réception officielle offerte à New Delhi par le premier ministre Justin Trudeau.

Le voyage d'une semaine de M. Trudeau a déraillé, jeudi, lorsque Radio-Canada a révélé que Jaspal Atwal, un Canadien de religion sikh qui avait tenté d'assassiner le ministre Malkiat Singh Sidhu en 1986, avait été invité à des réceptions données par le premier ministre canadien à Mumbai et à New Delhi.

Le cabinet de M. Trudeau a finalement retiré l'invitation à la réception de New Delhi après la publication de photos où l'on voyait M. Atwal en compagnie de Sophie Grégoire et du ministre de l'Infrastructure, Amarjeet Sohi, à la réception officielle de Mumbai plus tôt cette semaine.

Dans une brève déclaration à New Delhi, jeudi, le premier ministre a indiqué qu'il prenait la situation très au sérieux. « Évidemment, la personne en question n'aurait jamais dû être invitée et dès qu'on a su ce qui se passait, on a retiré l'invitation, a-t-il dit. Le député responsable d'avoir inclus cette personne en assume l'entière responsabilité. »

Le député libéral de Colombie-Britannique Randeep Sarai, l'un des 14 députés qui ont rejoint M. Trudeau en Inde, a indiqué dans un communiqué que c'est lui qui avait demandé à ce que l'on invite M. Atwal. Il admet que « cette personne n'aurait jamais dû être invitée en premier lieu », qu'il « aurait dû faire preuve de plus de jugement » et qu'il en « assume l'entière responsabilité ».

Des responsables canadiens ont refusé de préciser le mécanisme de vérification des invités aux réceptions officielles une fois la liste de noms soumise, car on ne veut pas divulguer de détails sur les mesures de sécurité qui entourent le premier mi-

nistre. Les autorités indiennes se demandaient aussi comment M. Atwal avait réussi à obtenir un visa pour entrer en Inde. Le militant a figuré pendant des années, et jusqu'à tout récemment, sur la liste des extrémistes sikhs bannis du pays, a indiqué un responsable indien.

Pas exclu du caucus

Du côté canadien, on assure que M. Atwal ne faisait pas partie de la délégation officielle et qu'Ottawa n'avait joué aucun rôle dans son entrée en Inde.

Quant à Randeep Sarai, l'un des 19 députés sikhs au Parlement canadien, il a participé cette semaine à plusieurs événements auxquels a pris part M. Trudeau en Inde, mais il n'était pas là jeudi lorsque le premier ministre, accompagné de plusieurs députés, a visité la grande mosquée de Delhi et l'église catholique du Sacré-Cœur. Un porte-parole a indiqué que le député Sarai n'était pas exclu du caucus libéral, mais son périple en Inde semble terminé.

M. Sarai s'est excusé pour

avoir causé une « distraction » — et il n'a visiblement pas tort. M. Trudeau semblait agacé, jeudi, lors de sa visite à la grande mosquée. Il a refusé de répondre aux questions des journalistes, comme il l'a fait plus tard sur un terrain de cricket, où les journalistes ont été tenus à l'écart. Il a finalement fait une brève déclaration sur l'affaire Atwal, sans répondre aux questions.

Plus tard dans une allocution au Sommet d'affaires canado-indien, le premier ministre semblait encore contrarié: il s'est trompé dans le nom d'un organisme hôte et a évoqué le « 100^e anniversaire de la Confédération canadienne » — qui a eu 150 ans l'an dernier.

Le premier ministre indien, Narendra Modi, n'a pas semblé ébranlé par cette affaire. Pour la première fois depuis l'arrivée de M. Trudeau en Inde samedi, il lui a publiquement souhaité la bienvenue jeudi, sur son compte Twitter. Les deux hommes doivent se rencontrer vendredi.

La Presse canadienne

JUSTICE

Mort de Tina Fontaine: l'accusé est reconnu non coupable

BILL GRAVELAND
à Winnipeg

Raymond Cormier a été reconnu jeudi non coupable de meurtre au deuxième degré relativement à la mort de Tina Fontaine. L'homme était accusé d'avoir tué la jeune autochtone de 15 ans et d'avoir jeté son corps dans la rivière Rouge, à Winnipeg.

Les restes de Tina Fontaine ont été découverts huit jours après sa disparition en août 2014. Raymond Cormier avait été mis en accusation plus de douze mois plus tard.

Le jury a délibéré pendant onze heures avant de prendre sa décision. Les réactions de la communauté autochtone ont été promptes.

« Ce n'est peut-être pas cette personne accusée qui lui a enlevé la vie, mais quelqu'un l'a fait. Le fait demeure et nous devons aller au fond des choses, a dit Sheila North, grande chef d'une organisation qui représente les Premières Nations du nord du Manitoba. Nous devrions tous avoir honte de ce qui lui est arrivé », a-t-elle ajouté.

La Couronne a argué que Raymond Cormier s'était incriminé par ses propres aveux dans des enregistrements secrets de la police, mais la défense a fait valoir un doute raisonnable en raison de multiples failles de nature médico-légale dans la poursuite.

La mort de Tina Fontaine a mené au déclenchement de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Il n'y avait pas de preuve avec ADN liant Raymond Cormier à l'adolescente, et les médecins appelés à témoigner ont dit ne pas pouvoir établir avec certitude les circonstances de la mort de Tina Fontaine.

Le juge de la Cour du Banc de la Reine Glenn Joyal avait dit aux jurés que si la Couronne n'avait pas été en mesure de prouver que l'accusé a étouffé ou noyé Tina Fontaine, ils devaient le déclarer non coupable.

La Presse canadienne



DOSSIER DU SAMEDI

La CAQ: autopsie d'une ascension

Propulsée dans les sondages, la CAQ est-elle restée fidèle aux idées qui l'ont vu naître? Autopsie de l'ascension d'un parti qui rêve de gagner au-delà de Québec et du 450.

À LIRE DEMAIN

TEXTES: MARCO BÉLAIR-CIRINO
ISABELLE PORTER
GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
PHOTOS: JACQUES NADEAU,
RENAUD PHILIPPE

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Une Francophonie en panne

CHRISTIAN RIOUX

à Paris



Il y a un mois, on apprenait que le théâtre Le Tarmac allait fermer ses portes. La petite scène du boulevard Gambetta, dans l'Est parisien, est pourtant la seule en France, et ailleurs dans le monde, dont la vocation est essentiellement tournée vers la Francophonie. C'est là que de jeunes artistes québécois ont pu entrer en contact avec des troupes africaines, des auteurs libanais ou des metteurs en scène palestiniens, nous expliquait récemment un jeune dramaturge québécois.

Ce fait divers passé inaperçu ne serait pas si grave s'il n'était l'illustration du désarroi dans lequel se trouve la Francophonie. Elle est loin, l'époque où le Québec et la France frappaient à la porte de l'UNESCO pour faire adopter une convention sur la protection de la diversité culturelle. Loin l'époque où les premiers ministres français et québécois faisaient une mission commune au Mexique. Encore plus loin l'époque où des artistes africains, français et québécois attiraient les foules sur les plaines d'Abraham.

Depuis au moins deux décennies, on avait rarement vu la Francophonie dans un tel état d'abandon. Ce n'est pourtant pas faute de locuteurs puisque ceux-ci sont en recrudescence un peu partout dans le monde. En Afrique, dont le décollage économique n'est peut-être pas si éloigné, on se bousscule en effet pour apprendre notre langue. À Madagascar et au Togo, on manque cruellement de maîtres francophones. À Lomé, l'université accueille des fonctionnaires et des hommes d'affaires du Nigeria qui veulent commercer avec l'Afrique francophone. Même à Madrid, à Londres et à Rome, il est souvent plus facile pour un journaliste de faire des entrevues en français qu'à Toronto.

Alors, où est le problème? Certains s'inquiètent des relents coloniaux qui subsisteraient dans la Francophonie. Ils ont raison. Pourtant, les colonisés ne sont pas ceux que l'on croit. Ces colonisés, on les retrouve plutôt sur le Plateau-Mont-Royal et à Saint-Germain-des-Prés. Ils ne se baladent ni en boubou ni en sandales. Non, ils écoutent plutôt les rengaines anglicisées de Dead Obies et ne jurèrent que par la presse américaine quand ils n'affichent pas fièrement leur soumission à l'anglais en écrivant sur la tour Eiffel «*Made for sharing*».

Alors que le Québec et les élites françaises s'anglicisent dans l'indifférence, on ne s'étonnera pas que la Francophonie soit mal en point. L'ancien secrétaire général de l'OIF Abdou Diouf le savait, lui qui remettait régulièrement la France devant ses responsabilités. Son successeur n'a ni ce pouvoir ni cette volonté. Or «la France est le pays francophone qui a le plus laissé de côté la Francophonie», rappelait récemment la Française Marie-Béatrice Levaux, de l'influent Conseil économique, social et environnemental.

La crise interne qui déchire l'Organisation internationale de la Francophonie n'est qu'un symptôme de ce malaise plus profond. Le froid est tel avec l'Élysée que, dans son discours fleuve de Ouagadougou en novembre dernier, le président Emmanuel Macron n'a pas même mentionné l'OIF et sa secrétaire générale, Michaëlle Jean. Un véritable camouflet.

Qui pouvait s'imaginer qu'une ancienne représentante de la reine d'Angleterre couronnée par un François Hollande à bout de souffle contre une partie de l'Afrique pouvait relancer la Francophonie? Ajoutons-y les révélations du *Journal de Montréal* sur son train de vie (lui aussi d'inspiration coloniale) et le vase est plein. Tout cela, alors que la secrétaire générale avait hérité d'une organisation qui n'était peut-être pas une Formule 1, mais qui était en ordre de marche.

Pour peu que l'on veuille bien sortir des clichés, les chantiers sont immenses. C'est ce qu'a révélé la conférence organisée récemment à Paris par l'Institut français. Un peu partout en France, les propositions fusent. On sent que l'on s'active en préparation de l'important discours que doit prononcer Emmanuel Macron le 20 mars prochain. Serions-nous à l'aube d'un réveil? Rien n'interdit de le penser. Après s'être demandé s'il existait «une culture française», voilà le président qui prophétise que le français pourrait être demain «la première langue du monde». On n'en demandait pas tant!

Entre les deux, n'y aurait-il pas place pour un engagement ferme et déterminé de la France? L'idée de recentrer enfin la Francophonie sur ses missions premières que sont l'éducation, la culture et la langue paraît aujourd'hui une évidence. À l'heure de Netflix, la Francophonie a notamment oublié qu'elle avait entre les mains la seule chaîne de télévision du monde véritablement internationale, TV5.

Mais le défi est aussi chez nous. En effet, comment les Africains pourraient-ils croire aux discours québécois sur l'avenir du français alors que, lorsqu'ils immigreront au Québec, on les accueille par un «bonjour/hi»? Comment croiront-ils aux discours français si, à l'heure où le Royaume-Uni s'en va, la France n'est même pas capable de faire respecter sa langue dans l'Union européenne?

Il ne s'agit pas de faire la danse du ventre en prétendant «déranger le français», mais de cesser de plier l'échine devant une mondialisation qui veut nous imposer sa langue, sa morale et sa culture.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le retour au Parti québécois de Jean-Martin Aussant sera-t-il imité par d'autres souverainistes qui ont quitté le parti au cours des dernières années?

PARTI QUÉBÉCOIS

Aussant réintègre sa « famille naturelle »

Le chef Lisée y voit un signal fort pour ceux qui doutent de sa foi souverainiste

GUILLAUME BOURGULT-CÔTÉ
MARIE-MICHÈLE SIOUI

Il sera candidat, conseiller et «futur responsable du secrétariat à l'indépendance du Québec»: Jean-Martin Aussant a confirmé jeudi son retour dans le giron du Parti québécois (PQ). Une prise qui, de l'aveu de Jean-François Lisée, vise à rassurer ceux qui doutent de son ardeur souverainiste.

«C'est un choix tout naturel de revenir dans ma famille naturelle», a soutenu M. Aussant jeudi après-midi, devant un mur de caméras et de journalistes réunis à la permanence du PQ. Jean-François Lisée (chef) et Véronique Hivon (vice-chef) étaient présents à ses côtés pour ce que M. Lisée estime être «une étape importante sur le chemin des victoires».

Avant d'être candidat en octobre prochain, M. Aussant sera conseiller des deux leaders avec le mandat de «faire la conception et la promotion de l'indépendance». Il conseillera aussi l'opposition officielle sur les thèmes de la métropole et de l'entrepreneuriat.

Plus symboliquement, le retour de M. Aussant s'articule autour d'un projet que lui confie Jean-François Lisée... et qui marque une complète volte-face du chef du PQ. Ce dernier avait promis de ne pas «défenser un sou de fonds publics pour son option pendant [un premier mandat]»? Il avait dit que «cet engagement doit être en fer forgé»? Il a aujourd'hui changé d'avis.

Jean-Martin Aussant aura ainsi le mandat de mettre à jour des études sur la souveraineté, si le PQ est élu. Et ce mandat impliquerait des fonds publics, a confirmé M. Lisée. «Il m'a convaincu que ce n'est pas une question partisane de mettre à jour et de produire des études sur l'indépendance», a soutenu le leader péquiste, faisant valoir qu'il ne s'agit pas de faire la promotion de l'option, mais de la documenter.

M. Lisée a indiqué «que ça ne remet pas en cause [son] engagement» à ne pas tenir de référendum dans un premier mandat.

Jean-François Lisée s'est montré très heureux d'avoir pu ramener Jean-Martin Aussant au bercail péquiste. Il y voit «un signal très fort [pour les] gens qui ont compris qu'on mettait la souveraineté de côté. On ne la met pas en veilleuse, on la met en lumière, a-t-il souligné. C'est sûr que l'arrivée de M. Aussant consolide et donne de la crédibilité à notre message», croit-il.

Un paysage différent

Sept ans après avoir claqué la porte du PQ — et cinq ans après son départ de la chefferie d'Option nationale, désormais fusionnée à Québec solidaire —, M. Aussant a justifié son retour en disant que «le paysage a beaucoup changé, les forces en place ont changé, la dynamique a changé».

«Aucun parti n'a le monopole de la souveraineté, aucun parti n'a le monopole des idées collectives ni des bonnes idées économiques. Mais c'est au PQ qu'on retrouve la combinaison idéale de ces trois éléments fondamentaux pour l'avancement du Québec», estime Jean-Martin Aussant, qui a quitté ses fonctions de directeur général du Chantier de l'économie sociale.

Si le CV de M. Aussant montre qu'il ne reste jamais longtemps au même endroit (depuis 21 ans, il n'a jamais fait plus de 4 ans dans une même fonction), il disait jeudi qu'il «espère bien être [au Parti québécois] jusqu'à ce que la souveraineté soit réalisée».

Lisette Lapointe ravie

Le retour de Jean-Martin Aussant n'a pas ému le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, qui l'a comparé à un «poids lourd pour les journalistes», mais peu connu du grand public.

D'autres anciens péquistes se sont montrés passablement plus heureux. Lisette Lapointe, qui avait quitté le PQ quelques jours avant lui, a ainsi indiqué au *Devoir* qu'elle va «minimalement reprendre [sa] carte» de membre du parti.

M^{me} Lapointe parle d'un retour qui «emballe» d'autres anciens collègues, et prédit que ce pourrait «être assez contagieux». Son défunt mari, Jacques Parizeau, est souvent présent comme le père spirituel de M. Aussant.

Comme elle, l'ex-député de Borduas Pierre Curzi a salué les plus récentes décisions de Jean-François Lisée, qui s'est adjoint Camil Bouchard et a nommé Véronique Hivon vice-chef du PQ. «Je salue le retour de gens de conviction autour de M. Lisée. [...] C'est de l'énergie.»

L'ex-premier ministre péquiste Bernard Landry s'est pour sa part montré plus critique de la feuille de route de Jean-Martin Aussant, pour qui il dit néanmoins avoir «beaucoup d'estime». «Son parcours pose certaines questions. Il fonde un parti qui divise le vote indépendantiste et là, il abandonne le parti qu'il a fondé pour revenir au parti qu'il avait choisi. Ce n'est pas clair, disons», a-t-il affirmé.

M. Landry a réitéré son appui à Maxime Laporte, candidat à l'investiture dans Pointe-aux-Trembles — circonscription où plusieurs voient M. Aussant.

Avec Isabelle Porter
Le Devoir

Leur enfant assassiné, ils sont abandonnés par l'État

Des parents témoignent des failles dans le système de compensation du Québec

CAROLINE PLANTE

Québec doit mieux répondre aux besoins des parents d'enfants assassinés, clame le Parti québécois (PQ).

Ces parents sont rarement reconnus comme des victimes aux yeux du régime public, bien qu'ils vivent une douleur extrême. Leur temps de psychothérapie est limité et leurs dépenses pendant les procès ne sont pas remboursées.

Les familles ne cessent de s'appauvrir, a déploré Nancy Roy, directrice générale de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD).

«J'ai vu des parents dormir dans leur voiture», a-t-elle déclaré lors d'un point de presse à l'Assemblée nationale jeudi. «J'ai vu des parents d'enfants assassinés se faire refuser le restaurant au palais de justice parce qu'ils avaient une boîte à lunch.»

«Pourtant, le présumé assassin, lui, a droit à l'aide psychologique, financière de réinsertion sociale et professionnelle», s'est-elle indignée.

Par ailleurs, les parents dont les enfants ont été assassinés à l'étranger ne reçoivent aucune aide psychologique du gouvernement québécois, a relaté avec chagrin Isabelle Tremblay, la mère d'Audrey Carey, 23 ans, qui a été assassi-

née à San Francisco le 3 octobre 2015.

Tout au plus, ils reçoivent 1000\$ du gouvernement fédéral pour aider au paiement des frais funéraires, selon M^{me} Tremblay.

La vice-chef du PQ, Véronique Hivon, a demandé au gouvernement libéral de faire preuve de plus de «compassion» envers les parents d'enfants assassinés, qui vivent «un drame qui n'a absolument aucune commune mesure avec ce que le commun des mortels peut vivre au quotidien». Un changement de directive s'impose, selon elle.

M^{me} Hivon a souligné qu'en 2016, la protectrice du citoyen reprochait déjà au régime public d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) son «interprétation restrictive de la loi».

Le PQ et l'AFPAD demandent donc à ce que: les familles des enfants assassinés soient reconnues comme des victimes et reçoivent de l'aide psychologique, tant et aussi longtemps qu'elles en ont besoin;

qu'elles reçoivent de l'aide financière lors des procès;

que les mots «hors Québec» soient retirés de l'IVAC pour que les parents d'enfants assassinés à l'extérieur de la province aient également droit à une reconnaissance et à de l'aide psychologique.

«On a amplement les moyens au Québec de répondre à cette demande-là», a ajouté Mme Hivon. Selon elle, un surplus de 40 millions dort présentement dans le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels.

La ministre de la Justice sensible

Interpellée sur cette question au Salon bleu, la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, a déclaré que son gouvernement a répondu aux recommandations de la protectrice du citoyen et a investi «plus que tout autre gouvernement» pour améliorer l'IVAC.

Dans la dernière année, 129,7 millions en fonds publics ont servi à indemniser les victimes, a-t-elle dit, en précisant avoir augmenté le programme d'indemnisation de 54 millions en juin dernier pour améliorer le traitement des dossiers et «justement voir à mieux accompagner les individus».

La ministre affirme par ailleurs avoir donné le mandat, en novembre, à la direction de l'IVAC d'élaborer un programme pour le remboursement des dépenses lors des procès. «J'aurais aimé ce matin pouvoir annoncer le programme, mais ce n'est pas tout à fait peaufiné», a-t-elle dit.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

TRANSPORT EN COMMUN

Une tarification sociale est envisagée pour la région de Montréal

JEANNE CORRIVEAU

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui regroupe les 82 municipalités de la région, étudiera la possibilité d'implanter une tarification sociale en transport en commun. Pour la mairesse Valérie Plante, qui préside la CMM, il s'agit d'un premier pas vers la réalisation d'une promesse faite en campagne électorale.

Valérie Plante prononçait jeudi matin une allocution à l'occasion d'une rencontre de la CMM. Elle en a profité pour annoncer que la commission du transport examinerait la tarification sociale.

Lors de la course à la mairie de Montréal l'automne dernier, Valérie Plante s'était engagée à offrir un tarif réduit de 40 % à tous les Montréalais à faibles revenus et la gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans et les usagers de plus de 65 ans. Sa promesse se limitait toutefois au territoire montréalais.

« Dans ce dossier-là, il faut aussi respecter chaque municipalité avec ses priorités, sa capacité de payer et la façon de le financer. Il faut que l'argent soit au rendez-vous », a expliqué la mairesse.

L'expérience de Laval

Il y a quatre ans, Laval a instauré la gratuité pour les aînés. « Ce fut tellement un succès énorme à Laval pour la qualité de vie des citoyens, des aînés, pour leur liberté, leur mobilité, que ce serait un souhait formidable que ça puisse s'étendre à toute la région métropolitaine », a commenté le maire Marc Demers.

Lors du lancement de la mesure en 2014, Laval estimait à 600 000 \$ le manque à gagner pour la Société de transport de Laval. Le maire Demers reconnaît toutefois que le défi est beaucoup plus grand à Montréal qu'à Laval compte tenu de l'achalandage et des infrastructures.

La CMM entreprendra l'élaboration de son plan stratégique en matière de mobilité,

plan qui sera soumis à la nouvelle entité responsable du transport dans la région, l'Autorité régionale de transport de Montréal (ARTM).

Dans la grande région métropolitaine, la part modale du transport collectif stagne à 25 %, alors que les objectifs de la CMM visent à la hausser à 35 % d'ici 2031 et à 3,8 % pour le vélo, a souligné Valérie Plante, qui depuis son élection se décrit comme la « mairesse de la mobilité ». Les maires croient qu'en faisant front commun, ils pourront mieux convaincre Ottawa et Québec de financer leurs projets.

Rivalité?

En 2011, la CMM avait élaboré un plan de transport régional comportant des projets totalisant 23 milliards de dollars, dont le prolongement de trois lignes de métro, l'implantation d'un système léger sur rails (SLR) entre Montréal et la Rive-Sud et d'un tramway à Montréal.

Les maires n'avaient cependant pas déterminé de priorités, Laval privilégiant la ligne orange et Longueuil la ligne jaune. Depuis, le projet de Réseau express métropolitain (REM) de la Caisse de dépôt et placement du Québec a vu le jour.

Valérie Plante, qui a ajouté la ligne rose à la liste des projets, ne paraît pas inquiétée par une possible rivalité entre les villes: « Je suis convaincue qu'on peut faire valoir l'importance de tous les projets, que ce soit la ligne orange, la ligne jaune ou la ligne rose. Ces projets-là, on en a besoin. »

La mairesse Plante compte aussi privilégier l'habitation au cours de son mandat à la tête de la CMM. « Dans les prochains mois, la commission du logement social déterminera les besoins des municipalités qui souhaitent construire de nouvelles unités d'habitation abordable, en particulier dans le cadre du programme Accès-Logis », a-t-elle dit.

Le Devoir



Les formes rouges tracées par des Néandertaliens sur cette paroi de la caverne La Pasiega remontent à plus de 64 000 ans.

P. SAURA

L'homme de Néandertal maîtrisait lui aussi la pensée symbolique

PAULINE GRAVEL

L'homme de Néandertal prend encore du galon. La découverte dans des grottes en Espagne de dessins rupestres et de coquillages peints de sa main confirme qu'il maîtrisait la pensée symbolique au même titre qu'*Homo sapiens*.

Jusqu'à cette découverte, toutes les traces d'activité artistique mises au jour ont été attribuées à des hommes modernes (*Homo sapiens*) qui avaient, pensait-on, l'apanage de cette aptitude pour le symbolisme. Or, l'utilisation d'une nouvelle technique de datation par l'uranium-thorium a permis de déterminer que les formes géométriques et les calques de mains tracés à l'aide de pigments minéraux rouges sur les parois de trois grottes situées aux quatre coins de la péninsule ibérique sont âgés d'au moins 64 800 ans. Or, à cette époque, la seule espèce humaine présente en Espagne était l'homme de Néandertal, puisque l'homme moderne n'est apparu en Europe que 20 000 ans plus tard, soit il y a entre 45 000 et 40 000 ans. Ce qui veut donc dire que ces peintures rupestres sont forcément l'œuvre de Néandertaliens.

Utiliser la calcite

Comme elles n'ont pas été réalisées avec des morceaux de charbon de bois, dont l'âge aurait pu être calculé par la méthode de datation au carbone 14, les chercheurs ont décidé d'évaluer l'âge de la mince couche de calcite qui s'est formée sur ces dessins et qui les recouvre complètement aujourd'hui. Pour ce faire, ils ont eu recours à la technique de datation par l'uranium-thorium

La méthode en détail

La technique de datation par l'uranium-thorium est basée sur la désintégration de l'uranium, un minéral que l'on trouve à l'état de traces dans toutes les roches, y compris le calcaire dans lequel se sont creusées les cavernes de La Pasiega, de Maltravieso, d'Ardales et de la Cueva de los Aviones en Espagne. L'eau qui s'infiltre à travers le roc se charge en uranium, qui est un élément soluble. Puis, lorsque cette eau pénètre dans la caverne et coule sur les parois, les minéraux qu'elle contient — et qui inclut de l'uranium, mais pas de thorium, qui n'est pas soluble dans l'eau — précipitent et forment une croûte de calcite, explique Dirk L. Hoffmann. « L'uranium présent dans cette croûte de calcite continue de se désintégrer, notamment en thorium. Notre méthode de datation consiste à mesurer la quantité de thorium présente dans la calcite recouvrant aujourd'hui les peintures rupestres. Cette quantité correspond au temps qui s'est écoulé depuis la précipitation de l'uranium. »

(voir l'encadré), qui a permis de déterminer l'âge minimum des peintures sous-jacentes.

Même si les éléments dessinés sont assez rudimentaires, puisqu'il s'agit principalement de points, de disques, de motifs linéaires en forme d'échelles et de calques de main, les auteurs de cette découverte sont néanmoins persuadés qu'ils constituent des représentations symboliques. « Contrairement à l'impression positive d'une main qui aurait pu être faite de façon accidentelle, le calque d'une main obtenu par la technique du pochoir ainsi que les formes géométriques tracées requièrent nécessairement une source de lumière, ainsi que la sélection de pigments et la préparation d'une matière colorante, autant d'évidences suggérant qu'il s'agit de créations préméditées », écrivent-ils dans un article publié dans la revue *Science*.

Certains archéologues ont supposé que « les Néandertaliens se sont probablement ins-

pirés des hommes modernes pour réaliser certains artefacts à valeur symbolique car les deux groupes ont peut-être coexisté en Europe pendant quelque temps et ont alors pu entrer en contact. Mais les peintures rupestres que nous avons découvertes ne peuvent pas découler d'une telle rencontre parce qu'elles ont été exécutées 20 000 ans avant l'arrivée d'*Homo sapiens* en Europe », souligne Dirk Hoffmann, chercheur à l'Institut Max-Planck pour l'anthropologie évolutive, à Leipzig, et premier auteur de l'article.

« Longue tradition »

Selon les auteurs, les peintures retrouvées sur les parois de trois cavernes en Espagne témoignent d'une activité à valeur symbolique bien établie et découlant d'une « longue tradition » puisque dans la grotte d'Ardales, notamment, les peintures ornant les parois de la caverne ont été réalisées en différents épisodes s'échelonnant

sur une période de plus de 25 000 ans.

Dans un second article paraissant dans la revue *Science Advances*, M. Hoffmann et des chercheurs espagnols affirment avoir employé la même technique de datation par l'uranium-thorium pour estimer l'âge de coquillages retrouvés dans la Cueva de los Aviones dans le sud-est de l'Espagne, dont certains ont été perforés et colorés dans le but de servir de parure, tandis que d'autres tachés de rouge et de jaune ont visiblement été utilisés comme réservoirs pour mélanger des pigments. Ces artefacts qui, de toute évidence, ont une portée symbolique ont été fabriqués il y a plus de 115 000 à 120 000 ans, soit bien avant l'arrivée de l'homme moderne dans la région. Qui plus est, ils sont de 20 000 à 40 000 ans plus anciens que les plus vieux artefacts du même genre retrouvés à ce jour en Afrique et en Asie de l'Ouest, et qui auraient été créés par les premiers hommes modernes.

Selon les auteurs de cet article, l'ensemble de ces découvertes indique clairement que les Néandertaliens n'étaient pas moins intelligents que les hommes modernes, et que les deux groupes ont probablement hérité la capacité de symbolisme d'un ancêtre commun. Ils avancent même que, par le fait même, cet ancêtre commun possédait probablement « la génétique et les structures cérébrales nécessaires au développement du langage ». « Cela ne veut pas dire qu'ils les utilisaient, mais ils détenaient fort probablement la capacité de parler », affirme M. Hoffmann.

Le Devoir

LES PETITES ANNONCES

160

APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne dispose à payer le loyer et à respecter le bail doit être traité en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

450

EMPLOIS DIVERS

170

HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PROVENCE Vallée du Rhône

Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensolaillée. Internet. www.bonnevisite.ca/myons/marieharie@gmail.com 819-300-1330

515

INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU VALENTIN ? Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

450

EMPLOIS DIVERS

307

LIVRES ET DISQUES

Librairie Bonheur d'Occasion achetée à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142 www.bonheuroccasion.com

530

COURS

PROFESSEUR DE VIOLON

Diplômée du Conservatoire Cours enfants et adultes Vanessa • 514 271-2202 Expérience de scène

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

Pour une publication section décès dans LE DEVOIR

Le Mémorial 1895, rue Du Havre Montréal Qc H2K 2K4 Tél: 514 525-1149 Téléc: 514 525-7999 www.memoriamontreal.com

Par téléphone, télécopieur ou par courriel (dimanche à vendredi - 10h à 12h et de 13h à 17h40) (longueur à la clientèle ferme le dimanche) Samedi: 9h30 - 12h30 de samedi 10h à 12h

Le mémorial

CAMELOTS RECHERCHÉS

Les sous-distributeurs de Messageries Dynamiques sont présentement à la recherche de personnes de confiance afin de combler plusieurs postes de camelots pour livrer le journal Le Devoir et autres publications.

TOUTES RÉGIONS DU QUÉBEC

Doit être axé sur le service à la clientèle, doit posséder une voiture et doit être disponible pour travailler de nuit entre 3h am et 8h am.

Les personnes intéressées doivent appeler au numéro suivant :

1-800-361-5699 POSTE 4205

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322 Télécopieur: 514-985-3340

petitesannonces@ledevoir.com

Conditions de paiement : cartes de crédit

Haïti veut mieux contrôler le secteur humanitaire

La décision de suspendre les activités d'Oxfam lance un message aux autres organisations

AMÉLIE BARON

à Port-au-Prince

La décision de suspendre pour deux mois les activités en Haïti d'Oxfam GB, division britannique d'Oxfam International, après la révélation d'agressions sexuelles commises par certains de ses employés, révèle la volonté des autorités haïtiennes de contrôler davantage le secteur humanitaire.

« Haïti n'est plus cette république d'ONG », a déclaré Aviol Fleurant, ministre haïtien de la Planification et de la Coopération externe. « Nous ne plaisantons pas: la dignité du peuple haïtien n'a pas de prix », a-t-il ajouté jeudi à l'issue d'une rencontre avec Simon Ticehurst, directeur régional d'Oxfam International pour l'Amérique la-

tine et les Caraïbes.

« Oxfam va continuer à travailler aux importants projets de reconstruction et de développement en Haïti, aidant les gens à travers d'autres affiliés [Italie, Espagne, Québec], mais nous anticipons que la suspension temporaire d'Oxfam GB aura un impact important », a indiqué une porte-parole de l'organisation, assurant que les responsables d'Oxfam International « se sont engagés à coopérer » avec les autorités haïtiennes.

L'ONG a rendu public lundi le compte rendu de son enquête interne réalisée en 2011 au sujet de sa mission humanitaire en Haïti.

Un responsable a notamment reconnu avoir payé des prostituées tandis que d'autres

employés sont accusés de harcèlement et d'intimidation. Un témoin dit avoir été menacé physiquement.

Sept employés d'Oxfam en Haïti ont quitté l'ONG dans le cadre de l'enquête interne: quatre ont été licenciés pour « faute grave » et trois autres ont démissionné, dont Roland van Hauwermeiren.

M. Ticehurst avait présenté lundi les excuses de l'ONG aux autorités haïtiennes, en leur remettant ce rapport d'enquête, et aux Haïtiens.

Absence de communication

Des comptes rendus internes avaient été envoyés à Londres au moment des faits, mais les services judiciaires haïtiens n'ont découvert le

scandale que grâce aux révélations dans la presse il y a une dizaine de jours.

Cette absence de communication avec les autorités haïtiennes a poussé le gouvernement à suspendre jeudi les activités de l'ONG pour deux mois, le temps que l'enquête soit menée sur le plan national.

Oxfam GB « n'a pas pris la responsabilité morale et éthique d'informer les autorités », a martelé M. Fleurant, déplorant une « faute institutionnelle » qui « a permis à d'éventuels prédateurs sexuels de quitter le pays, de s'affranchir du joug de la justice et, ainsi, Oxfam Grande-Bretagne a commis la faute d'entraîner le droit des victimes à une réparation civile ».

Agence France-Presse

ACTUALITÉS

L'accès à l'information est mal en point

La commissaire sortante constate un nouveau déclin sous le gouvernement Trudeau

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

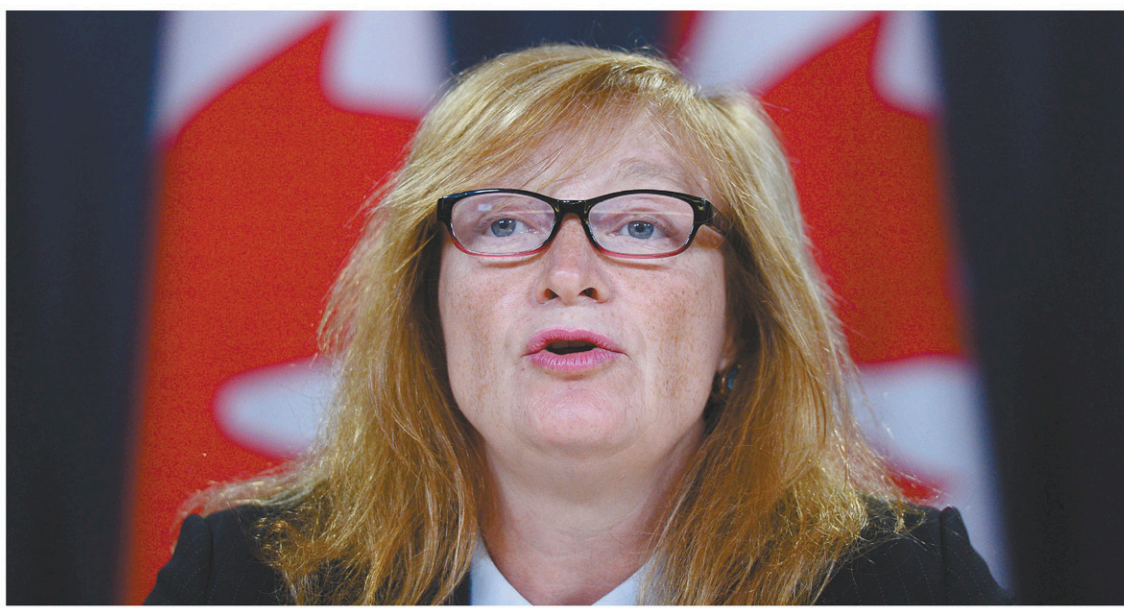
Suzanne Legault part le cœur gros. Celle qui a porté le chapeau de commissaire à l'information du Canada pendant presque huit ans estime qu'elle n'aurait pas pu faire mieux pendant son mandat, mais elle se désole d'assister à un « déclin » du régime d'accès à l'information.

« Sous l'ancien gouvernement, il y avait eu vers la fin, malgré ce que les gens pensent, certains efforts pour améliorer la performance. Depuis le nouveau gouvernement, il y a eu un déclin à nouveau, déclin particulièrement inquiétant parce qu'il ne semble pas concorder avec le message que le gouvernement véhicule », lance Suzanne Legault au cours d'une entrevue accordée au *Devoir* pour marquer la fin de son mandat.

Mme Legault en a contre le projet de loi C-58 modernisant la Loi sur l'accès à l'information qui a été présenté par les libéraux de Justin Trudeau en juin dernier. « On avait eu l'espoir que la réforme d'accès à l'information serait [progressiste], mais c'est une réforme [rétrograde] et c'est extrêmement inquiétant. » En théorie, ce projet de loi accorde au Commissaire à l'information le pouvoir de rendre des ordonnances, c'est-à-dire d'exiger d'une institution fédérale qu'elle divulgue les documents lui ayant été demandés. Dans les faits, c'est exactement le contraire qui se produira, affirme Mme Legault.

À l'heure actuelle, lorsqu'un demandeur débouté s'adresse au Commissaire, ce dernier peut après enquête recommander à l'entité gouvernementale de divulguer les documents. Si l'entité persiste dans son refus, le Commissaire peut s'adresser à la Cour fédérale pour lui forcer la main. En vertu de C-58, le processus sera inversé. En cas de refus, c'est l'entité gouvernementale qui pourra s'adresser aux tribunaux. « C'est eux qui contrôlent le litige. Si jamais ils ne font rien, qu'ils font juste s'asseoir dessus, il n'y a rien dans la loi qui permet au Commissaire de les amener en cour. »

Mme Legault est d'autant plus frustrée que le gouvernement clame plutôt que le C-58 lui octroie un puissant pouvoir. « On a beau appeler ça un lion, ça reste un chat. Même si on appelle ça une ordonnance, ça n'en crée pas une. Alors C-58 est un exercice de poudre aux yeux des Canadiens et c'est extrêmement décevant. »



Suzanne Legault avait annoncé l'an dernier qu'elle ne solliciterait pas de second mandat.

L'autre critique de Mme Legault envers le C-58 a trait à la possibilité désormais accordée à une entité fédérale de ne pas donner suite à une demande d'accès à l'information si cette demande ne précise pas son sujet, le type de document réclamé, la période visée, ou encore si la demande est vexatoire, redondante avec une précédente requête ou si volumineuse qu'elle entraverait le fonctionnement de l'institution. Pour la commissaire sortante, il s'agit d'un important recul.

Mais en quoi est-il si grave d'exiger d'un demandeur qu'il spécifie le sujet de sa demande?

« C-58 est un exercice de poudre aux yeux des Canadiens et c'est extrêmement décevant »

« Il y a des cas où le demandeur ne veut pas préciser la nature de sa demande, où il veut par exemple tous les courriels du fonctionnaire X entre telle et telle date. Ça, ça ne respecte plus les critères », rétorque Mme Legault.

D'autres fois, le demandeur ne connaît pas le type de document où se trouvent les renseignements qu'il recherche. Déjà, des demandeurs se font souvent répondre que les documents réclamés n'existent pas parce qu'ils ont eu le malheur de demander spécifiquement une note de brefage alors que l'information se trouvait plutôt dans un courriel, par exemple. Ne pas spécifier de type de document est une façon de contourner cet obstacle, façon qui ne sera plus tolérée avec C-58.

« Ça vient restreindre le droit d'accès des Canadiens sans raison valable », déplore Mme Legault. Elle remarque que ce

changement répond à un appétit certain d'une bureaucratie peu encline à la divulgation. « Dès que C-58 a été déposé, on a reçu deux plaintes visant des institutions qui avaient refusé de répondre à la demande d'accès parce qu'elle ne satisfaisait pas aux critères de C-58, et ce, alors que le projet de loi n'était pas encore adopté! On a tout de suite vu un engouement [...], une réceptivité de la part de la bureaucratie par rapport à ces restrictions. »

Devant les récriminations de la commissaire, Ottawa a reculé un brin. Il a modifié le C-58 pour spécifier que les refus de divulgation devront au préalable être autorisés par elle. Malgré consolation, selon Mme Legault, la Loi étant « prescriptive », elle n'aura pas la latitude de forcer une institution à répondre à une demande qui ne satisfait pas aux nouveaux critères.

Suzanne Legault craint aussi un recul sur la question des frais. Au début de son mandat, la commissaire avait remporté une bataille judiciaire interdisant l'imposition de frais supplémentaires (pouvant atteindre plusieurs centaines de dollars) pour obtenir de l'information si celle-ci est disponible sur support électronique. Or, le C-58 autorise Ottawa à rédiger un règlement encadrant l'imposition de frais supplémentaires, ce qui ouvre la porte à un retour de cette pratique.

Des oublis

Le C-58 ne prévoit par ailleurs aucune disposition pour restreindre le pouvoir des entités fédérales à caviarder les documents réclamés. « Il y a vraiment un déclin dans la divulgation, relate Mme Legault. À l'apogée du sys-

tème, en 1999-2000, toute l'information était remise dans 40% des demandes, sans caviardage. Sous le précédent gouvernement, on était tombé à 15%, puis ça avait recommencé à remonter et on était rendu à environ 25%. Là, depuis que le nouveau gouvernement est là, on est à nouveau en déclin, avec un taux de 19% en 2016-2017. Le deuxième plus bas taux de l'histoire en matière d'accès à l'information au Canada, c'est la performance du nouveau gouvernement. C'est pas mal inquiétant. »

Le projet de loi entame à peine son cheminement au Sénat. Mme Legault ne sera pas présente pour assister au dénouement de cette histoire, elle qui quitte ses fonctions mercredi prochain. Son mandat de sept ans devait prendre fin en juin dernier, mais elle a accepté de rester en poste en attendant la nomination d'un successeur. Carole Maynard prendra le relais.

Mme Legault avait annoncé l'an dernier qu'elle ne solliciterait pas de second mandat. Elle craignait la perception de conflit d'intérêts, alors qu'elle aurait été en attente d'une réponse tout en continuant d'enquêter sur le gouvernement.

Le commissaire à l'environnement, le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, le commissaire à la protection de la vie privée ainsi que le commissaire au lobbying ont aussi des mandats de sept ans renouvelables, tandis que le vérificateur général du Canada et le directeur général des élections sont nommés pour 10 ans sans possibilité de prolongation. « Il devrait y avoir un mandat de 10 ans non renouvelable pour tous les agents du Parlement. »

Le Devoir

SPORTS

CANADIEN DE MONTRÉAL

Carey Price souffre d'une commotion cérébrale

Le diagnostic qu'un peu tout le monde anticipait s'est concrétisé: Carey Price souffre d'une commotion cérébrale et sera à l'écart du jeu pour une période indéterminée. L'entraîneur-chef Claude Julien a confirmé la nouvelle lors d'une mêlée de presse tenue quelque deux heures avant le match du Canadien de Montréal contre les Rangers de New York au Centre Bell.

Antti Niemi a défendu le filet du Canadien face aux Rangers et Charlie Lindgren, rappelé d'urgence du Rocket de Laval mercredi, était son adjoint. En deuxième période du match de mardi contre les Flyers de Philadelphie, Price a été atteint au côté droit du masque par un puissant tir du défenseur Shayne Gostibehere. Sur le coup, Price a paru sonné, mais il est resté dans le match. Peu de temps après l'incident, les Flyers ont marqué leur premier but de la rencontre.

Dans un revers de 3-2 en prolongation, Price a offert une excellente performance, bloquant 30 rondelles, et il semblait dans de bonnes dispositions lorsqu'il a rencontré les journalistes après la rencontre.

Toutefois, Price n'a pas participé à la séance d'entraînement du Canadien mercredi pour se soumettre à une journée de traitements. Or, dans son point de presse qui a suivi cet entraînement, Julien avait reconnu que l'absence de Price était liée à l'incident à Philadelphie.

Price est le deuxième gardien du Canadien à subir une commotion cérébrale cette saison. Lors d'un match disputé le

4 novembre à Winnipeg, Al Montoya avait été atteint sur le masque par un violent tir de Dustin Byfuglien vers la toute fin de la troisième période.

Price connaît sa campagne la plus difficile depuis la saison 2008-2009. En 43 rencontres, il présente un dossier de 15-22-6, une moyenne de buts alloués de 2,98 et un taux d'arrêts de ,904.

En novembre, il a été absent pendant environ trois semaines pour soigner une blessure au bas du corps.

Weber sera opéré

Par ailleurs, le Tricolore a annoncé plus tôt jeudi, par voie de communiqué, que le défenseur Shea Weber ne jouera plus cette saison et devra subir une intervention chirurgicale afin de réparer une déchirure à un tendon du pied gauche.

Dans ce communiqué, le docteur Paul Martineau, le chirurgien orthopédique de l'équipe, a expliqué que la décision d'aller de l'avant avec l'opération faisait suite à une rencontre avec un spécialiste de Green Bay, au Wisconsin, le docteur Robert Anderson, le tout avec l'assentiment de Weber.

Le communiqué du Canadien ajoute que le groupe médical de l'équipe supervisera le protocole de remise en forme pour s'assurer d'une guérison complète afin que Weber, absent depuis le 16 décembre, soit au sommet de sa condition pour le début du camp d'entraînement la saison prochaine. La date de l'intervention n'a pas été précisée.

La Presse canadienne



MINAS PANAGIOTAKIS GETTY/AFP

Enfin une victoire pour le Canadien

Le Canadien de Montréal a vaincu les Rangers de New York 3-1 jeudi soir au Centre Bell. Le Tricolore n'avait pas gagné depuis le 4 février. Le défenseur Noah Juulsen (en photo) disputait par le fait même son premier match dans la LNH. Le compte rendu complet sur nos plateformes numériques.

Fermeture du média Pamplemousse.ca

La plateforme d'information hyperlocale Pamplemousse.ca met la clé dans la porte après moins de cinq ans d'existence. « Pamplemousse.ca n'aura pas survécu à un environnement désormais implacable pour les entreprises de presse », explique avec amertume son éditeur, Stéphane Desjardins, dans un billet publié jeudi. Ce dernier tient « l'apathie presque gé-

néralisée envers le sort des médias d'information » ainsi que « le rouleau compresseur des réseaux sociaux » pour principaux responsables de la fermeture de son média indépendant, qui couvrait les enjeux de trois quartiers montréalais: Le Plateau-Mont-Royal, La Petite-Patrie et Mercier-Est. M. Desjardins affirme avoir « tout essayé » pour sauver Pamplemousse.ca, sans succès, malgré le fait que les lecteurs étaient au rendez-vous.

Le Devoir

LOTTO QUÉBEC Résultats des tirages du : **2018-02-21**

649 10 11 24 47 compl. 08 13 16 11 compl.

Prochain gros lot (approx.): 9 000 000 \$

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$

37942818-03

Extra 3814709

LOTTO MAX Ce soir, **60 MILLIONS \$** + 16 LOTS DE 1 MILLION \$ (APPROX.)

Congédié?

Voyez **François Gendron** avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Cahiers spéciaux
À lire demain

Développement durable
LE DEVOIR | CAHIER SPÉCIAL C

« Une politique nationale réclamée »

Vivement le printemps!
LE DEVOIR | CAHIER SPÉCIAL D
LES SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 FÉVRIER 2018

LE DEVOIR

Météo Média

Lever du soleil: 6h42
Coucher du soleil: 17h32

Sept-Îles -7/-9
Baie-Comeau 5/-6
Gaspé -5/-8
Saguenay -4/-6
Rimouski -4/-5
Trois-Rivières -1/-3
Sherbrooke 2/1
Gatineau 0/-2
Montréal 2/1

©MétéoMédia 2018

Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Var -3/-10	Var -4/-12	Londres	Sol 5/1	Sol 5/2
Moncton	Sol -1/-4	Var 4/-8	Los Angeles	Sol 16/5	Sol 18/8
Saint-Jean	Sol -2/-4	Var 5/-6	Mexico	Ave 24/11	Sol 25/11
Toronto	Plu 6/0	Var 4/0	New York	Plu 5/3	Plu 11/5
Vancouver	Nei 2/0	Sol 4/2	Paris	Sol 4/-2	Sol 6/2
Winnipeg	Sol -6/-15	Nei -3/-10	Tokyo	Var 8/1	Sol 11/2

Montréal	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui 2	1	4/5	3/-1	6/5
Averses de neige (pdp 90%)	Pluie et neige (pdp 90%)	Passages nuageux.	Pluie et neige (pdp 90%).	Ciel variable.

Québec	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui -2	-3	0/-9	-2/-4	5/-5
Quelques flocons (pdp 40%)	Faible neige (pdp 90%).	Passages nuageux.	Averses de neige (pdp 90%).	Pluie et neige (pdp 40%).

Gatineau	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui 0	-2	3/5	6/-3	6/-7
Nuageux avec grésil (pdp 80%)	Pluie verglaçante (pdp 80%).	Passages nuageux.	Faible neige (pdp 90%).	Nuageux avec éclaircies.

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.

Météo Média

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 18-16705
Acquisition de divers véhicules (multisegments et camionnettes)

L'ouverture des soumissions prévue pour mercredi 28 février 2018 est reportée au lundi 12 mars 2018 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 23 février 2018
Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

SPORTS ET LOISIRS BEAU-CHÂTEAU

APPEL D'OFFRES ASSURANCES DE DOMMAGES TERME 2018-2019

Des soumissions sont demandées en vue de l'acquisition d'un portefeuille d'assurances de dommages pour Sports et loisirs Beau-Château.

Les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le cahier des charges disponible à compter de 10h00 le 23 février 2018 aux bureaux de Fidema Groupe conseils inc., 5205, Grande-Allée, Suite 200, Brossard, QC, J4Z 3G5. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec monsieur Martin Grandchamp de la firme Fidema Groupe conseils inc. au (514) 907-7728.

Toute réservation d'assureur effectuée avant la date et l'heure de disponibilité du cahier des charges est nulle et sans effet.

Les soumissions seront adressées à Sports et loisirs Beau-Château et reçues jusqu'à 10h00 le 23 mars 2018 aux bureaux des Sports et loisirs Beau-Château au 600, rue Ellice, bureau 100, Beauharnois, Québec, J6N 1Y1. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à compter de 10h05, à la même adresse.

Sports et loisirs Beau-Château ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Monsieur Alain Gravel
Secrétaire-trésorier et directeur général,
Régie intermunicipale de gestion des installations sportives et récréatives de Beauharnois-Châteauguay
Sports et loisirs Beau-Château

Appel d'offres public

Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 2018-003

Travaux de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes dans les districts de Louis-Riel et Hochelaga.

Date d'ouverture : Le lundi 12 mars 2018 à 14 h.

Renseignements : Madame Karima Aribia, ingénieure, 514 872-6946.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 23 février 2018.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

FAIT À MONTRÉAL, CE 23^e JOUR DE FÉVRIER 2018.

Le secrétaire d'arrondissement, Magella Rioux

Appel d'offres

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI)

Direction de la gestion des projets immobiliers

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5941

Descriptif : Travaux de déconstruction et de décontamination de l'îlot Saint-Thomas

Date d'ouverture : 12 mars 2018

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 23 février 2018.

Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 28 février 2018 à 16h, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Les visites auront lieu du 1^{er} mars 2018 au 7 mars 2018 fin inclusivement, selon l'horaire suivant : 9h, 11h, 13h, et 15h.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 23 février 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Montréal-Nord

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

DIRECTION DE LA PERFORMANCE, DU GREFFE ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues avant, **onze heures (11 h)**, à la date ci-dessous mentionnée, à l'adresse suivante : **Mairie d'arrondissement de Montréal-Nord, 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord, H1H 5R5, à l'attention de la secrétaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, M^{me} Marie-Marthe Papineau.**

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 1018

Descriptif : Pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Date d'ouverture : 15 mars 2018

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : appelsdoffres.mtnord@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 23 février 2018 sur le SEAO.

Visite supervisée des lieux : N/A.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 23 février 2018

La secrétaire d'arrondissement
Marie-Marthe Papineau, avocate
Arrondissement de Montréal-Nord

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 28 septembre 2017, a adopté les règlements suivants :

RCG 17-026 Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

RCG 17-027 Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

RCG 17-028 Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

RCG 17-029 Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc

RCG 17-030 Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

RCG 17-031 Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

À son assemblée du 25 janvier 2018, le conseil d'agglomération a adopté les règlements ci-après énumérés, pour corriger, dans les règlements RCG 17-026 à RCG 17-031, la référence à l'arrêté ministériel concernant les règles relatives à l'établissement du potentiel fiscal :

RCG 17-026-1 Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts (RCG 17-026)

RCG 17-027-1 Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal (RCG 17-027)

RCG 17-028-1 Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 17-028)

RCG 17-029-1 Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc (RCG 17-029)

RCG 17-030-1 Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 17-030)

RCG 17-031-1 Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable (RCG 17-031)

Les règlements RCG 17-026 à RCG 17-031, tels que modifiés, ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 16 février 2018.

Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 23 février 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.



« J'ai bûché très fort pour réussir mes études... j'apprenais différemment! »

www.aqeta.qc.ca

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** : Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** : Réservations avant **15 h le vendredi**

POUR NOUS JOINDRE
avisdeve@ledevoir.com
Tél. : 514-985-3344
Fax : 514-985-3340

www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 18-16732

Équipements de points de vente

L'ouverture des soumissions prévue pour le 21 février 2018 est reportée au 28 février 2018 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 23 février 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Saint-Laurent

Direction des services administratifs et greffe
Division des ressources financières et matérielles

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h, le **mercredi 21 mars 2018**, au Bureau du citoyen de l'arrondissement de Saint-Laurent, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2M7 pour :

Catégorie : Services professionnels

Appel d'offres : 18-015

Descriptif : Services professionnels pour la rénovation en architecture et en électromécanique de la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent

Renseignements : Mme Nicole Lecavalier, saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Date d'ouverture des enveloppes : le **mercredi 21 mars 2018, à 11 h**

Documents : Disponibles à compter du vendredi 23 février 2018

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du Conseil de l'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 23 février 2018.

La secrétaire du Conseil d'arrondissement,
Isabelle Bastien, avocate

Appel d'offres

Montréal-Nord

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

DIRECTION DE LA PERFORMANCE, DU GREFFE ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues avant, **onze heures (11 h)**, à la date ci-dessous mentionnée, à l'adresse suivante : **Mairie d'arrondissement de Montréal-Nord, 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord, H1H 5R5, à l'attention de la secrétaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, M^{me} Marie-Marthe Papineau.**

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 1016

Descriptif : Pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Date d'ouverture : 15 mars 2018

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : appelsdoffres.mtnord@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 23 février 2018 sur le SEAO.

Visite supervisée des lieux : N/A.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 23 février 2018

La secrétaire d'arrondissement
Marie-Marthe Papineau, avocate
Arrondissement de Montréal-Nord

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
PRENEZ AVIS que l'inventaire de la Succession de feu Simone BOUTILLETTE dressé en vertu de la Loi, en son vivant résidente au 93 boul. Des Prairies, Laval, Qc. H7N 2W4 et décédée le 14 octobre 2017 et peut être consulté par les intéressés au bureau du sousigné.
Me LOUIS H LAFONTAINE
2555 Haute des Îles,
bureau 100, Laval
(Québec) H7W 4R4

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de Café Philo Inc.
Avis est par les présentes donné que la faillite de Café Philo Inc. est survenue le 21 février 2018, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16 mars 2018 à 16h00, au bureau du syndic, 2550 Daniel-Johnson, bureau 220, Laval, Québec.
DEVLETIAN & ASSOCIÉS INC.
Syndic autorisé en insolvabilité
Jerry J. Devletian
CPA, CA, CFP, SAI
210-5000 Jean-Talon Ouest,
Montréal Québec H4P 1W9
Téléphone: (514) 777-8888

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
1981 McGill College, 11^e étage
Montréal (Québec) H3A 0G6
T : 1.877.676.4366 / F : 514.934.8603

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA SCHIZOPHÉNIE
514 251 4000 #3400
1 866 888 2323
www.schizophenie.qc.ca
info@schizophenie.qc.ca

Avis de la première assemblée des créanciers (paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire des faillites de Uniformes Sauvé Inc. et de Maison de Vêtements Piacente Ltée.

Avis est par les présentes donné que les faillites de Uniformes Sauvé Inc. et de Maison de Vêtements Piacente Ltée, de 4435 boul. des Grandes-Prairies, Montréal QC H1R 3N4 est survenue le 12 février 2018, et que les premières assemblées des créanciers seront tenues le 5 mars 2018 à 11 heures et 11 h 15 respectivement, au Bureau du surintendant des faillites Canada, Édifice Sun Life, 1155 rue Metcalfe, bureau 1071, Montréal QC H3B 2V6.

RICHTER
Richter Groupe Conseil Inc.
1981 McGill College, 11^e étage
Montréal (Québec) H3A 0G6
T : 1.877.676.4366 / F : 514.934.8603

Appel d'offres

Rosemont La Petite-Patrie

Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h, à la date ci-dessous, au bureau d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, Montréal, H2G 2B3, pour :

Catégorie : Travaux de construction

Appel d'offres : RPPV18-01002-OP

Descriptif : Remplacement d'entrées de service d'eau en plomb, reconstruction de trottoirs avec planage et pose de revêtement bitumineux (PRR 2018-2)

Date d'ouverture : 12 mars 2018 à 11 h

Dépôt de garantie : 10 % du montant soumissionné (cautionnement)

Renseignements : Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : jregis@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 23 février 2018 sur le SEAO.

LE MONDE

Trump vante l'effet dissuasif d'enseignants armés dans les écoles

JÉRÔME CARTILLIER
à Washington

Le président américain, Donald Trump, a martelé jeudi sa conviction qu'armer des enseignants aurait un effet dissuasif sur les tireurs qui ciblent les écoles, réaffirmant sa proximité avec la NRA, le puissant lobby des armes.

Dans une rafale matinale de tweets, le locataire de la Maison-Blanche a défendu cette mesure très controversée et catégoriquement rejetée par nombre d'élus du Congrès, démocrates comme républicains.

« Une école "sans armes" attire les méchants », a-t-il lâché, évoquant un peu plus tard, sans entrer dans les détails, de possibles « bonus » pour ceux qui porteraient une arme en salle de classe.

L'équation est délicate pour le président septuagénaire, qui doit composer avec une forte mobilisation des lycéens à travers les États-Unis, déterminés à donner de la voix après ce nouveau drame qui a fait 17 morts et à ne plus se contenter des mines contrites et « pensées et prières » des élus des deux bords.

Après s'être posé mercredi, lors d'un échange poignant avec des rescapés de la fusillade de Parkland, en dirigeant à l'écoute de toutes les suggestions, M. Trump a insisté jeudi sur sa proximité avec la National Rifle Association, soulignant que ses dirigeants étaient de « grands patriotes ».

La NRA est vent debout contre tout relèvement de 18 à 21 ans de l'âge légal pour acheter une arme — une piste désormais soutenue par M. Trump — en estimant que cela reviendrait à « faire payer à des citoyens respectueux de la loi les actes malfaisants de criminels ».

Nombre d'étudiants ont souligné que Nikola Cruz, le tueur de Floride, avait pu acquérir à 18 ans un fusil semi-automatique, alors qu'il faut avoir au moins 21 ans pour acheter de l'alcool aux États-Unis.

« Des enseignants/entraîneurs très bien formés et adeptes des armes résoudraient le problème instantanément avant que la police arrive. GRAND POUVOIR DE DISSUASION ! » a tweeté le président américain, affirmant que les fusillades duraient en moyenne « trois minutes » et qu'il fallait « cinq à huit minutes » à la police pour se rendre sur les lieux.

Selon lui, environ 20% des enseignants pourraient, avec la formation adéquate, porter une arme de façon dissimulée, ce qui leur permettrait de « riposter immédiatement ».

« Des enseignants bien formés serviraient aussi de dissuasion face aux lâches qui font ça. Beaucoup plus efficace à un coût bien moindre que des vigiles », a-t-il encore dit, évoquant pour la première fois l'argument économique.

S'ils savent qu'une école a un « grand nombre d'enseignants très doués avec les armes [...] les lâches n'iront pas là-bas... Problème réglé ».

Scott Israel, shérif du comté de Broward où se trouve Parkland, a annoncé jeudi que l'un de ses adjoints était en poste, armé et en uniforme, au



Le président américain a évoqué de possibles « bonus » pour les enseignants qui porteraient une arme en salle de classe.

La NRA, lobby des armes, dénonce la « politisation honteuse » de la tuerie en Floride

National Harbor — Le chef du puissant lobby américain des armes, la NRA, a dénoncé jeudi la « politisation honteuse de la tragédie » par les militants anti-armes après la fusillade de Parkland qui a ravivé le débat sur les armes aux États-Unis. « Leur but est d'éliminer le second amendement et notre liberté de porter des armes pour qu'ils puissent éradiquer toutes les libertés individuelles », a déclaré Wayne LaPierre, patron de la National Rifle Association, en référence au droit constitutionnel de porter des armes. « La politisation honteuse de la tragédie, c'est une stratégie classique sortie tout droit du manuel d'un mouvement toxique », a-t-il ajouté, taclant tour à tour « le socialisme », les démocrates américains et les médias généralistes. Il s'exprimait pour la première fois depuis la tuerie de l'école secondaire le 14 février, sur l'estrade de la Conservative Political Action Conference (CPAC), un événement annuel réunissant les conservateurs américains près de Washington.

lycée au moment du drame. Mais il n'est pas intervenu et a démissionné après sa suspension sans rémunération. Scott Peterson, ce policier chargé de la protection de l'établissement, aurait dû « entrer, aborder le tueur, tuer le tueur », a estimé M. Israel. Les fonctions de deux autres agents ont été restreintes en attendant le résultat d'une enquête pour déterminer s'ils « auraient pu ou auraient dû faire davantage » avant la fusillade.

Pour le sénateur démocrate Richard Blumenthal, il s'agit d'une idée « abjecte » et « dangereuse » qui a été rejetée « avec force par l'ensemble de la communauté éducative ».

Les élèves de l'école Marjory Stoneman Dou-

glas, qui prévoient un grand rassemblement le 24 mars à Washington, reçoivent chaque jour des encouragements marqués de personnalités de premier plan.

Barack Obama, plutôt discret depuis son départ de la Maison-Blanche, leur a apporté jeudi matin un soutien appuyé. « Quelle inspiration de voir une nouvelle fois tant d'élèves intelligents et courageux se battre pour leur droit à grandir en sécurité », a-t-il écrit sur Twitter. « Nous vous attendions. Et nous vous soutenons », a ajouté l'ancien président démocrate.

Agence France-Presse

Des immigrants haïtiens et salvadoriens poursuivent le président Trump

Boston — Des immigrants haïtiens et salvadoriens ont intenté une poursuite judiciaire contre le président américain, Donald Trump, jeudi, affirmant que la décision de son gouvernement de mettre fin au statut de protection temporaire qui les protégeait de l'expulsion a des motivations racistes. La poursuite, déposée devant la Cour fédérale à Boston, vise à bloquer la décision du gouvernement sur la fin du statut de protection temporaire dont bénéficient des milliers de ressortissants haïtiens et salvadoriens. Elle fait valoir que la décision de M. Trump de mettre fin au programme émane d'une hostilité envers les immigrants non blancs, et cite des commentaires faits par Donald Trump en campagne électorale et depuis qu'il est devenu président.

Associated Press

RDC: affrontement dans l'Est, la population en débandade

Goma — Les affrontements entre l'armée congolaise et des rebelles musulmans ougandais des ADF ont provoqué jeudi le déplacement des habitants d'une localité de l'est de la République démocratique du Congo, a-t-on appris de sources locales. « Les habitants sont en débandade », les uns se dirigent vers Oicha (nord) et d'autres vers la ville de Beni (sud), a rapporté à l'AFP Teddy Kataliko, un responsable de la société civile du territoire de Beni dans le Nord-Kivu. Les « ADF ont attaqué la cité de Mbau, nous les avons contre-attaqués, les combats étaient violents », a déclaré le capitaine Mak Hazukay, porte-parole de l'armée dans la région. Selon l'officier, une femme ADF a été tuée dans les combats. Localité d'environ 30 000 habitants, Mbau est située à 20 km au nord de Beni-ville. La RDC compte actuellement 4,5 millions de déplacés, dont 1,7 million supplémentaires en 2017, d'après les estimations des humanitaires.

Agence France-Presse

France: évacuation d'opposants à un projet d'enfouissement de déchets nucléaires

Mandres-en-Barrois — Les forces de l'ordre ont évacué par surprise jeudi des opposants qui occupaient le site d'un projet d'enfouissement des déchets nucléaires les plus radioactifs du parc français. Quelque 500 gendarmes ont été mobilisés dès l'aube pour l'évacuation du site de 221 hectares dans la forêt du Bois Lejuc, non loin de Bure, dans la Meuse. « Le bois est libéré, il n'y a plus d'occupants », a indiqué à l'AFP la préfète de la Meuse. Le site du Bois Lejuc, non loin de Bure, est destiné à accueillir des déchets nucléaires de projet d'enfouissement baptisé Cigéo, est devenu l'épicentre de la lutte contre la création du cimetière des déchets nucléaires français. « Nous sommes là pour montrer qu'on ne veut pas qu'on empoisonne la Terre mère. On est dans un vieux chêne qui a vécu bien plus longtemps que nous », avait déclaré par téléphone jeudi matin un opposant perché dans un arbre.

Agence France-Presse

Inculpé pour viols, l'islamologue Tariq Ramadan reste en prison

Paris — L'islamologue suisse controversé Tariq Ramadan, inculpé pour viols, reste en prison en France après le rejet jeudi par la Cour d'appel de Paris de son recours contre sa détention provisoire pour raison de santé, a appris l'AFP de sources judiciaires et proches du dossier. Avant de se prononcer, la chambre de l'instruction avait désigné un expert médical, qui a jugé l'état de santé de l'intellectuel musulman compatible avec sa détention à la prison de Fleury-Mérogis, en banlieue parisienne. Ecroué le 2 février, le théologien suisse de 55 ans dit souffrir d'une sclérose en plaques et d'une neuropathie périphérique. M. Ramadan a été inculpé le 2 février pour viols, dont l'un sur personne vulnérable, après les plaintes de deux femmes fin octobre qui ont débouché sur une information judiciaire. L'intéressé conteste les accusations. La justice a ordonné son placement en détention provisoire, car elle craint une fuite à l'étranger ou d'éventuelles pressions sur les plaignantes ou d'autres femmes ayant témoigné sous X — un dispositif destiné à protéger le témoin — lors de l'enquête préliminaire.

Agence France-Presse

L'Arabie saoudite annonce de grands projets dans le divertissement

Riyad — L'Arabie saoudite, qui applique une version rigoriste de l'islam, a annoncé jeudi son intention d'investir 81 milliards de dollars dans le divertissement avec des projets de construction de cinémas et d'un opéra, ainsi que de concerts d'artistes occidentaux. Lors d'une présentation à Riyad, le président de l'Autorité générale du divertissement dans le royaume ultraconservateur, Ahmad ben Agil al-Khatib, a précisé que cette somme serait investie sur dix ans et que l'argent viendrait à la fois de l'État et du secteur privé. « Nous bâtissons déjà l'infrastructure » nécessaire et la construction d'un opéra fait partie de ces projets, a-t-il ajouté. Plus de 5000 événements culturels sont prévus cette année, a expliqué M. Khatib. L'Arabie saoudite a engagé de vastes réformes sous la houlette du prince héritier Mohammed ben Salmane, 32 ans.

Agence France-Presse

ACCORD NUCLÉAIRE

L'Iran tient ses engagements, selon l'AIEA

Vienne — L'Iran tient bien ses engagements dans le cadre de l'accord nucléaire conclu avec les grandes puissances en 2015, selon un rapport trimestriel de l'AIEA rendu public jeudi, alors que le président américain, Donald Trump, menace de dénoncer le texte en mai.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), chargée de la surveillance du volet technique de l'accord, atteste notamment que Téhéran n'a pas enrichi d'uranium à des degrés prohibés ni constitué de stocks illégaux d'uranium faiblement enrichi ou d'eau lourde.

Ce satisfecit, attendu, survient à moins de trois mois de la fin d'un ultimatum fixé par M. Trump pour « remédier aux terribles lacunes » de l'accord, que pendant sa campagne électorale il avait menacé de « déchirer », au grand dam des alliés des États-Unis.

Conclu en juillet 2015 sous la présidence de Barack Obama entre l'Iran et les grandes puissances (États-Unis, Chine, Russie, France, Royaume-Uni et Allemagne), le texte bride et encadre strictement les activités nucléaires de Téhéran de façon à garantir leur nature pacifique.

Mais depuis l'arrivée de Donald Trump au pouvoir, Washington agit régulièrement la menace d'un rétablissement de sanctions contre l'Iran qui ont été levées en vertu du texte, une initiative qui signifierait de facto la fin de l'accord et qu'ont dénoncée les autres parties prenantes.

Le gouvernement Trump critique notamment la levée programmée à partir de 2026 de certaines restrictions frappant l'Iran, ainsi que la poursuite par Téhéran d'un programme balistique en violation de la résolution 2231 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le vice-président américain Mike Pence a réaffirmé fin janvier à Jérusalem qu'à ses yeux le texte était un « désastre » et que les États-Unis s'en désengageraient « immédiatement » s'il n'était pas amendé comme ils l'exigent.

Agence France-Presse

SYRIE

La Russie s'oppose à un cessez-le-feu humanitaire

New York — L'ambassadeur russe à l'ONU, Vassily Nebenzia, a annoncé jeudi qu'il n'y avait « pas d'accord » entre les 15 membres du Conseil de sécurité pour imposer un cessez-le-feu humanitaire de 30 jours en Syrie, négocié depuis plus de deux semaines.

Le diplomate, lors d'une réunion « de discussions » convoquée par Moscou, a dénoncé « les discours catastrophiques » déjà utilisés pour Alep fin 2016. Selon lui, ils ne correspondent pas à la situation sur le terrain.

Son homologue suédois, Olof Skoog, a indiqué à l'issue de la réunion que les discussions allaient se poursuivre et a précisé espérer une mise au vote vendredi sur un projet de résolution rédigé par son pays et le Koweït, prévoyant un mois de cessez-le-feu.

Les États-Unis et la France se sont élevés contre la position de la Russie, qui soutient Damas, en critiquant comme l'a fait l'ambassadeur français François Delatte « les attaques contre les hôpitaux » et une « situation insoutenable » pour les civils.

« L'urgence sur le terrain est absolue » et « il est essentiel d'adopter rapidement » la résolution en discussion entre les 15 membres du Conseil de sécurité, a précisé le diplomate français. Il a aussi mis en garde « contre le pire », qui serait « un élargissement du conflit ».

Après avoir bataillé, avec le soutien de Vassily Nebenzia, pour avoir plus que les cinq mi-



AMMAR SULEIMAN AFP

« L'urgence sur le terrain est absolue », dit l'ambassadeur français François Delatte.

nutes données par le président en exercice du Conseil de sécurité, le représentant syrien, Bachar Jaafari, a assuré que « des centaines de roquettes et de mortiers » se sont abattus jeudi sur Damas.

« Oui, la Ghouta orientale deviendra un nouvel Alep », mais Alep aujourd'hui, « ce sont des millions de personnes vivant tout à fait normalement », a-t-il dit lors d'une allocution de vingt minutes, en prédisant qu'Idleb deviendra aussi un nouvel Alep.

Le projet de résolution vise à alléger le siège mené par le régime syrien sur la Ghouta orientale et organiser des évacuations sanitaires.

Ce cessez-le-feu a été demandé il y a déjà plus de 15 jours, le 6 février, par les organisations de l'ONU sur le terrain, afin de venir en aide aux

Agence France-Presse

ÉDITORIAL

BOMBARDIER EXCLU DU REM

L'intérêt du Québec

Le gouvernement Couillard aurait pu exiger que le contenu québécois du matériel roulant du Réseau express de Montréal (REM) s'élève à 25%. C'est ce que les traités internationaux permettent. Et c'est Bombardier Transport qui aurait été avantagé. Mais il n'en a rien fait. Il s'est plutôt plié à la volonté de la Caisse de dépôt et placement qui ne voulait pas avoir les mains liées par le constructeur québécois.

Selon les informations qui filtrent ces jours-ci, Bombardier aurait terminé dernier parmi les trois groupes qualifiés pour l'appel d'offres visant la fourniture du matériel roulant du REM, contrat qui comprend également l'entretien et l'exploitation du réseau pendant une période de 30 ans. Valable sur le plan technique, l'offre de Bombardier était la plus chère.

Ce contrat correspond à 20% de la valeur du projet de 6,3 milliards, ou 1,26 milliard. La moitié de ce 20%, ou 630 millions, représente le prix des voitures et l'autre moitié, celui de l'entretien et de l'exploitation. L'exigence de 25% en contenu québécois pour le matériel roulant vise donc une somme de quelque 160 millions.

Le consortium, formé de la société française Alstom, qui fournira les voitures, et de la firme de génie montréalaise SNC-Lavalin, qui s'occupera de l'entretien et de l'exploitation du réseau, a remporté la mise. C'est aussi le consortium dirigé par SNC-Lavalin qui a obtenu le contrat d'ingénierie et de construction des infrastructures du REM d'une valeur de 5 milliards.

Chez Bombardier, on déplore que CDPQ Infra, la filiale de la Caisse qui pilote le projet du REM, ait scindé l'appel d'offres en deux alors qu'un seul appel d'offres couvre habituellement l'ensemble de ce type de projet; Bombardier, qui s'estime désavantagé, n'avait pas la connaissance fine du réseau projeté que SNC-Lavalin, engagée dans les deux appels d'offres, détenait.

Certains se sont étonnés que la Caisse de dépôt ne favorise pas Bombardier Transport alors qu'elle a investi 2 milliards dans la société pour en devenir un actionnaire majeur avec 30% de ses actions. Or, d'une part, la Caisse s'est targuée d'avoir érigé un « mur de Chine » — vérificateur indépendant et comités internes et externes — afin d'assurer que les deux appels d'offres ne soient pas influencés par ses intérêts. D'autre part, il faut rappeler que, l'an dernier, la Caisse a aussi investi 2 milliards dans SNC-Lavalin, dont la filiale SNC O&M est un important fournisseur de services d'exploitation et de maintenance de réseaux de transport, de routes et de réseaux de transport. Mur de Chine ou pas, le résultat des appels d'offres favorise ses intérêts.

C'est d'autant plus vrai que le plan d'affaires que poursuit la Caisse avec le REM, c'est de consolider sa réputation mondiale en matière de livraison et d'exploitation de réseaux de transport collectif en respectant budgets et échéanciers. En ce sens, son investissement dans SNC-Lavalin est stratégique.

C'est un secret de Polichinelle que la Caisse de dépôt est insatisfaite de la performance de Bombardier Transport, du moins des activités nord-américaines de cette entreprise européenne dont le siège social est à Berlin. Bombardier a connu d'importants ratés avec ses derniers contrats à New York et à Toronto, marqués par des retards — deux ans dans le cas de New York — et des problèmes techniques.

Favoriser Bombardier Transport pour le REM — lui octroyer un monopole — coûterait non seulement plus cher, mais présenterait des risques quant au respect de l'échéancier. On ne peut malheureusement pas le nier.

L'objectif, c'est de préserver des centaines d'emplois à l'usine de La Pocatière. Mais qui dit que c'est l'usine québécoise qui aurait été chargée d'assembler les voitures? Selon les informations qui circulent, c'est une usine américaine de Bombardier qui aurait hérité de la tâche.

Les emplois à La Pocatière doivent provenir d'ailleurs: la Société de transport de Montréal pourrait revoir sa décision de rénover une partie de sa flotte vieillissante de voitures de métro au lieu de commander d'autres voitures Azur. Quitte à avoir un coup de pouce du gouvernement. C'est probablement ce que vise Bombardier en cette année électorale.

Enclin au laisser-faire, le gouvernement Couillard ne se distingue guère par son nationalisme économique. Mais dans ce cas-ci, c'est du développement et du rendement du bas de laine des Québécois qu'il s'agit. En l'espèce, cela vaut davantage que les 160 millions que représente le contenu québécois en cause. Favoriser la Caisse plutôt que Bombardier, c'est aussi défendre les intérêts économiques du Québec.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU,
 DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

La langue de chez nous

Je veux répliquer au texte de Libre opinion « Mes étudiants, ces jeunes Québécois d'origine arabe », de Mathieu Burelle, professeur de philosophie, dans *Le Devoir* du 20 février. Dans cet article, M. Burelle soutient que ses élèves sont « Québécois » et qu'ils parlent québécois.

Retenons qu'est Québécois ou Québécoise celui ou celle qui possède la citoyenneté canadienne et qui habite au Québec, ce qui peut être le cas des élèves de M. Burelle.

Cependant, monsieur le professeur fait fausse route lorsqu'il prétend que ses élèves parlent le québécois avec un accent. M. Burelle, professeur de philosophie, doit comprendre qu'il n'existe pas de langue québécoise, que les citoyens et citoyennes du Québec parlent le français, langue commune que nous devrions tous et toutes parler et partager au Québec. Contrairement à ses prétentions, il n'y a pas qu'un seul accent au pays du Québec. Il suffit de visiter nos régions et d'échanger avec leurs résidents pour comprendre que chaque région possède un accent qui lui est propre. Ainsi, les Madelinots, les Gaspésiens, les Montréalais et tous les autres possèdent chacun leur accent tout en parlant la même langue commune, le français.

Monsieur le professeur de philosophie doit donc revoir ses notes de cours afin de s'assurer qu'il ne commettra plus cette faute; au Québec, nous parlons « français »; avec des accents, bien sûr, mais le français est la langue parlée chez nous.

Jacques Bergeron
 Montréal, le 20 février 2018

Infantilisme et médiocrité

Sa conjointe a poussé l'ingénuité jusqu'à se teindre un point entre les deux yeux, sans doute ce point qui symbolise en Inde le troisième œil. Quant à lui, il a revêtu une tenue traditionnelle indienne.

Justin Trudeau est arrivé en Inde pour un voyage officiel d'une semaine. Si son habitude de se costumer fait rire, elle illustre l'infantilisme du personnage. Des psychologues expliquent pourquoi un enfant aime à se déguiser: il veut se sentir fort, vivre ses pulsions, se dissimuler, se métamorphoser... Mais si un enfant a besoin de se déguiser pour s'adapter mentalement aux transformations devant le mener à l'âge adulte, est-ce nécessaire de la part d'un homme qui a 46 ans et est premier ministre du Canada?

Les médiocres ont pris le pouvoir, prétendait il y a quelques années le philosophe Alain Deneault dans son ouvrage *La médiocrité*. Il avait peut-être raison.

Paul Lavoie
 Sherbrooke, le 19 février 2018

Le taux

Depuis le 11 février, le taux de chômage est de 6% à Montréal. Ce qui signifie qu'un travailleur doit avoir accumulé 700 heures de travail dans l'année pour être admissible aux prestations de chômage. En effet, c'est le taux de chômage dans la région où le prestataire réside qui définit le nombre d'heures nécessaire pour toucher la pitance que lui versera l'État. Plus le taux de chômage est bas, plus la norme (nombre d'heures) est élevée pour toucher des prestations. Sans oublier le nombre de semaines payables qui diminue en conséquence.

Le hic, c'est que le taux de chômage est une blague. Une vieille blague. Ce taux ne reflète en rien le vrai pourcentage des

sans-emploi. À deux reprises durant les dernières années, nous nous sommes amusés (enfin...) à calculer un taux de chômage qui s'approcherait un peu plus de la réalité. Nous avons pris les indicateurs les plus récents et pertinents (population apte au travail, nombre de chômeurs recevant des prestations régulières, assistés sociaux aptes au travail, etc.) et, après avoir passé le tout à la calculette, le taux de chômage de Statistique Canada se retrouvait multiplié par deux!

On sait tous que depuis trente ans, sous les Mulroney, Chrétien et Harper, le but du programme d'assurance-chômage (assurance-emploi étant une autre bonne blague) est de ne pas payer de prestations. L'OCDE, entre autres, avait été particulièrement claire sur ce point en 1995, après la réforme des libéraux qui a eu pour effet d'exclure plus de la moitié des chômeurs (et surtout chômeuses) du régime, et qui s'est traduit par de titanesques surplus (60 milliards). Le montant des prestations, le nombre de semaines payables, les exclusions et toute la plomberie légale (quand ce n'est pas l'administration) visent cet objectif. Le capitalisme s'accommode très mal de bons programmes sociaux.

Si le gouvernement de Justin Trudeau a apporté quelques modifications positives dans son budget de 2016, il ne s'est pas attaqué à une réforme qui protégerait réellement les travailleurs en cas de rupture d'emploi.

Donc, quand vous entendrez, lirez et verrez délirer les politiciens et autres comiques-troupiers sur le fabuleux taux de chômage dans votre région (ou à la grandeur du pays), ayez une pensée pour tous ceux qui auront droit à un gros rien.

Martin Richard, Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal
 Montréal, le 21 février 2018

LIBRE OPINION

Automobile, ô toi ma reine!

JULIA POSCA

Chercheuse à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)

L'automobile est reine au Québec comme dans le reste de l'Amérique du Nord. Nous ne pouvons plus nous passer d'elle puisque tout notre environnement a été conçu en fonction de son évolution et de ses caprices. Le territoire québécois ne se parcourt facilement qu'en voiture. Les villes sont constamment réaménagées pour lui faire de la place. La vie dans les banlieues, qui ne cessent de s'étendre, est organisée autour de ces véhicules de promenade.

Cette histoire d'amour née avec le XX^e siècle, à peine forcée par la publicité, ne se voit pas uniquement dans les paysages parfois hideux de l'Amérique autoroutière; elle se vit jusque dans nos tripes. La voiture rend libre, elle nous rend puissants. Du moins, c'est le cas loin des grands centres, des artères principales et en dehors des heures de pointe, mais bon, passons. Nous ai-

mons trop l'automobile pour nous embarrasser de tels détails. De fait, des milliards de dollars d'argent public et privé sont dépensés chaque année pour la construction et l'entretien des routes, l'achat, l'entretien et la réparation des véhicules, l'achat d'essence, les frais de stationnement. L'austérité n'est ici jamais de mise!

La mairie de Montréal, qui cherche à atténuer la circulation sur le mont Royal — un parc ur-

Tôt ou tard, l'espace va manquer pour accueillir un parc automobile qui ne cesse de croître

bain, faut-il le rappeler —, passe évidemment dans ce contexte pour idéologue, bornée et rétrograde. Au micro d'Alain Gravel sur les ondes d'ICI Radio-Canada Première, Marie Grégoire s'est emportée mardi dernier en écoutant le chroniqueur François Cardinal évoquer le projet d'interdire le transit sur le chemin Camillien-Houde. « Ils veulent sortir la voiture de la ville! » s'est-elle exclamée. On aurait cru, à entendre la

ferveur de son intervention, que c'était d'interdire l'utilisation du téléphone sur tout le territoire de la métropole qu'il était question ici.

L'espace va manquer

Les réactions qu'a suscitées cette affaire sont symptomatiques de notre incapacité à penser en dehors de la civilisation de la voiture. Tôt ou tard, l'espace va pourtant manquer pour accueillir un parc automobile qui ne cesse de croître. A plusieurs endroits, il manque déjà. Ceux qui essaient de traverser le pont Champlain ou le pont Jacques-Cartier maïns et soirs le savent trop bien. Les partisans d'un troisième lien à Québec aussi. En dix ans, le taux de croissance des véhicules de promenade a été deux fois plus élevé que celui de la population dans la province. Les émissions de gaz à effet de serre émanant du secteur du transport routier ont quant à elles augmenté de 27% entre 1990 et 2014. Mais ces faits sont beaucoup trop durs à entendre pour

les passionnés de l'auto que nous sommes.

Lorsqu'on s'aventure à dire que la solution à ces problèmes de congestion et de pollution passe par des investissements massifs dans le transport en commun, nombre de nos élus répliquent que dépenser, pour un gouvernement qui se respecte, est un péché mortel. Ils doivent bien entendu, pour se convaincre de ce dogme, faire comme s'ils ne savaient pas que, lorsque l'État dépense, il crée en fait de la richesse! Demandez aux travailleurs de l'usine de Bombardier à La Pocatière combien de wagons de métro, combien de wagons de train, ils pourraient construire si seulement on leur passait la commande. Combien d'argent ils iraient ensuite dépenser dans leur région avec le salaire qu'ils ne perdraient pas puisque leur emploi aurait été sauvé. Et combien — miracle! — ils verseraient en impôts au Trésor public la fin de l'année venue.

Mais l'amour rend aveugle, et le culte que notre société voue à l'automobile nous a collectivement fait perdre la raison. Il serait grand temps de la retrouver.

IDÉES

Immigration et fardeau excessif : guérissons un système malade

GUILLAUME CLICHE-RIVARD

Avocat, chargé de cours à la Faculté de sciences politiques et de droit de l'UQAM et vice-président de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI)

LÉA PELLETIER-MARCOTTE

Avocate, coordonnatrice du programme Droits de la personne et VIH/sida chez COCQ-SIDA

Le 15 février dernier, le ministre fédéral de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Ahmed Hussen, annonçait qu'il comptait mettre en place, d'ici le 12 avril 2018, un plan visant à amender les dispositions légales et réglementaires qui touchent l'interdiction de territoire d'une personne immigrante pour fardeau excessif sur les services sociaux et médicaux canadiens, politique d'immigration qui, année après année, constitue un frein à l'immigration de centaines de familles au pays. En réponse à cette révision ministérielle plus que bienvenue, nous affirmons que la seule option possible est d'abroger cette inadmissibilité médicale afin que nos politiques d'immigration se conforment aux valeurs et à l'humanisme canadiens et que le pays cesse ainsi de se priver de milliers d'immigrants qualifiés et désireux de participer au développement de notre société.

De 2008 à 2012, ce sont plus de 5000 demandes d'immigration qui ont été rejetées sur la base d'une inadmissibilité médicale au Canada, et ce chiffre continuera certainement d'augmenter sans l'abrogation complète du régime d'inadmissibilité médicale par le gouvernement. De ce nombre, on compte des interdictions de territoire à l'encontre d'enfants autistes ou souffrant d'une déficience intellectuelle, de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de sclérose latérale amyotrophique (SLA), etc. Des personnes vivant avec le VIH se voient également interdites de territoire, et ce, alors même qu'il n'existe aucune barrière à leur participation active à l'essor humain et économique du pays. Dans la majorité des cas, ce sont des familles entières de travailleurs et travailleuses et/ou de diplômés qui voient malheureusement, et bien malgré eux, leurs demandes refusées sur la base de l'état de santé d'un proche.

Contribution à la vitalité économique

À titre d'exemple, en 2017, pour obtenir la résidence permanente, une famille avec un enfant autiste devait soit démontrer qu'elle possédait des actifs financiers d'une valeur oscillant entre 180 000\$ et 230 000\$, prouvant ainsi qu'elle pourrait subvenir aux besoins de l'enfant pour les 10 prochaines années, ou encore, elle devait soumettre un plan d'atténuation qui permettrait d'annuler l'impact qu'aurait l'enfant sur l'ensemble du système public, un exercice qui s'avère particulièrement ardu. Pour sa part, le service VIH Info-droits de la COCQ-SIDA a reçu et continue de recevoir de nombreux appels de personnes vivant avec le VIH qui dési-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Chaque année, des familles entières de travailleurs et travailleuses et/ou de diplômés voient malheureusement, et bien malgré elles, leurs demandes refusées sur la base de l'état de santé d'un proche.

rent immigrer au Québec et contribuer à la vitalité économique de la province et du pays. Malheureusement, en raison du régime actuel, leur statut sérologique et le traitement qu'il nécessite seront considérés comme constituant un fardeau excessif et dans la majorité des cas, leur demande d'immigration sera refusée.

Nous sommes d'avis que cette restriction actuelle est incompatible avec les valeurs canadiennes, lesquelles comprennent notamment l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société. Le régime d'interdiction de territoire actuel fondé sur la notion de fardeau excessif doit tout simplement disparaître. Une révision des modalités du régime actuel ne constituerait rien de plus qu'une simple reconfiguration des politiques d'exclusion en vigueur. L'augmentation du seuil de fardeau excessif, pour sa part, ne ferait que perpétuer la margi-

nalisation d'une partie plus vulnérable de la société, n'amplifiant que davantage le malaise social devant cette grave discrimination.

Nous rappelons que les familles et individus visés par cette interdiction de territoire ont d'abord été sélectionnés par le Canada ou l'une de ses provinces. Ainsi, ils et elles ont réussi à se qualifier suivant des critères d'admission stricts tels que la langue, l'éducation, l'expérience de travail, l'âge, les actifs financiers, etc. Ces indicateurs démontrent que ces individus et ces familles participeraient activement et rapidement à l'économie canadienne. Il est donc grand temps que le handicap ou la condition médicale ne fasse plus obstacle à leur immigration ou à celle de leurs proches au Canada. Guérissons donc rapidement notre système d'immigration devant une politique discriminatoire et manifestement malade.

« Flying Circus »

AURÉLIE LANCTÔT



Le 9 août 2016, Colten Boushie, jeune Cri de Red Pheasant, en Saskatchewan, passe du bon temps à la rivière avec ses amis. Sur le chemin du retour, le groupe s'arrête à une ferme. Besoin d'un coup de main avec une crevaillon, Gerald Stanley, le propriétaire du terrain, craint qu'on tente de le voler et tire une balle dans la tête de Boushie. Ce dernier meurt sur le coup. Un accident, plaidera Stanley avant d'être acquitté, le 9 février 2017, par un jury entièrement blanc — dans une province où 12% de la population est autochtone. Rien n'indique que l'acquittement de Stanley soit mal fondé en droit ni que l'accusé ait été au-dessus de la loi. On reste tout de même avec l'impression que les autochtones, eux, sont en dessous d'elle.

Apprenant la mort de son fils, Debbie Baptiste s'est effondrée sur son perron en hurlant de douleur. « Get it together », lui ont ordonné les policiers avant de fouiller son domicile. On lui a demandé si elle avait bu. APTN News a rapporté plus tard qu'un agent de la GRC aurait écrit sur Facebook que Boushie avait eu ce qu'il méritait.

Le rapport des autochtones au système judiciaire est depuis toujours marqué par la discrimination et l'abandon. Faut-il s'en étonner? Après tout, le droit et ses institutions sont le foyer de la violence symbolique de la colonisation. La loi, les tribunaux et la police sont la tête, la bouche et les bras de celui qui a imposé son ordre; ses normes, ses traditions, sa langue. Dans leurs interactions avec la justice institutionnelle, les autochtones se heurtent constamment à l'arrogance du colonisateur.



À la suite de l'acquittement de Stanley, le gouvernement Trudeau a promis des changements. Le Parlement vient d'ailleurs d'adopter, à l'initiative de Romeo Saganash, un projet de loi sur l'harmonisation de la législation canadienne à la déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones. C'est bien. Mais il ne suffira pas d'outils formels pour réparer les injustices passées et éliminer les discriminations présentes. À preuve, la jurisprudence canadienne reconnaît depuis 1999 qu'il faut tenir compte du passé traumatique des Premières Nations dans l'attribution des sentences et prioriser les démarches de justice réparatrice. Or cela n'a en rien corrigé la surreprésentation des autochtones dans la population carcérale. On parle ici de 26% des détenus fédéraux, et de 38% chez les femmes.

Pour résoudre ce problème, il faut d'abord reconnaître le caractère culturellement spécifique du droit et des institutions judiciaires. C'est ainsi que se révèle le fossé immense qui sépare la justice formelle de ses conceptions véhiculées par les traditions autochtones. Or cet écart est si grand qu'aux yeux de bien des membres des Premières Nations, le droit, celui des Blancs, n'est rien d'autre qu'une machine qui délibère, tranche et emprisonne, sans légitimité particulière autre que sa force effective.

Je discutais dimanche avec Valérie Bergeron Boutin, avocate à l'aide juridique de Kujjuuaq. Ses clients, explique-t-elle, tous Inuits, ont avec le système de justice un rapport empreint tantôt de méfiance, tantôt d'indifférence. Pour plusieurs, la procédure judiciaire ne veut simplement rien dire; on ne perçoit qu'une démarche hermétique et absurde, étrangère à toute idée de la justice. Mieux vaut régler les problèmes entre nous, entend-elle souvent.

Les conditions d'exercice de la justice dans le Nord n'aident pas. L'avocate est seule et débordée. Les dossiers procèdent en rafale, la journée du mois où siège le tribunal. On « ship » fréquemment des prévenus à Montréal, et de là à Amos, où ils peuvent obtenir une remise en liberté sous caution, puis revenir à la case départ. Personne n'est de mauvaise foi, mais le manque de ressources — et peut-être de volonté d'organiser les choses autrement — mine la confiance. « Tu sais comment ils nous appellent? lance Valérie. Le « Flying Circus ». Des Blancs qui débarquent de l'avion, font leur spectacle procédural, puis repartent avec leurs promesses de justice. »

L'image fait sourire, mais elle est empreinte de sagesse. Qu'est-ce que le droit, après tout, sinon une affaire de représentations, de spectacle? Peu importe l'orgueil dont il se pare, il repose sur des croyances, des symboles et des rites, désignés pour organiser la vie sociale. Nos institutions et pratiques judiciaires n'y échappent pas. Comment se fait-il, donc, que notre tradition juridique soit jusqu'ici restée imperméable aux traditions de l'Autre; en l'occurrence celui qui porte toujours les marques de la colonisation? La réconciliation, la vraie, commande qu'on ouvre notre horizon de justice pour y intégrer les traditions et les façons de faire de ceux qui, bien avant nous, occupaient le territoire.

Le REM et la privatisation des services publics

ALISON HACKNEY

Biologiste, à la retraite

MAXIME ARNOLDI

Lettre adressée à Suzanne Fortier, doyenne de l'Université McGill

Le magazine *McGill News* a annoncé dans son dernier numéro l'inauguration de la nouvelle École de politiques publiques Max Bell. Christopher Ragan, directeur inaugural de l'école, et Rona Ambrose, coprésidente du comité consultatif, ont rappelé les défis politiques importants que sont pour notre société les changements climatiques, l'environnement et l'étalement urbain.

Il est à espérer que les étudiants de la nouvelle école débattent des partenariats public-privé dont nous subissons tous les effets pervers.

Par exemple lorsque nous considérons que les compagnies privées n'ont que pour seul objectif le profit et sont redevables à leurs actionnaires plutôt qu'aux utilisateurs et électeurs, est-il dans l'intérêt public de permettre la privatisation des transports publics sachant que ceux-ci sont essentiels à notre prospérité collective et permettent de ralentir les changements climatiques et l'étalement urbain?

C'est le cas du controversé projet de Réseau électrique métropolitain, un service public essentiel dont la propriété sera accordée à la CDPQ Infra. Cet immense transfert de notre richesse collective, de nous, les citoyens, à une entité quasi privée, a été orchestré par le gouvernement du Québec sans appel d'offres et sans transparence.

Bien que bénéficiant d'investissements massifs de fonds publics, la CDPQ Infra, en deve-

nant propriétaire d'infrastructures tel le tunnel du Mont-Royal, et jouissant de l'utilisation du pont Champlain et des terrains où seront aménagés les stationnements, sera libre de vendre le REM à qui bon lui semblera.

Dans son article publié le 17 janvier 2018 dans *L'actualité*: « S'inspirer du privé? Oui! Privatiser? Non merci! », Marc-Nicolas Kobrynsky nous rappelle que la privatisation fait augmenter le coût des services. Frais imprévus (ni la technologie ni les coûts éventuels qui seront nécessaires pour adapter le tunnel du Mont-Royal ne sont connus), ressources illimitées (le gouvernement du Québec est prêt à éponger tout dépassement de coûts), pressions exercées pour faire avancer le projet à toute vitesse... bref, selon Jean Fortier (ex-président du comité exécutif de Montréal), Luc Gagnon et Jean-François Lefebvre (École des sciences de la gestion, UQAM), toutes les conditions sont réunies pour qu'il y ait dépassement de coûts.

Offrir un service performant

La privatisation peut porter atteinte à la démocratie. À la faveur de la loi sur le REM votée en 2017 par le Parti libéral du Québec, les dirigeants du REM ont le pouvoir d'exiger des autorités locales de transport public qu'elles modifient leurs projets pour favoriser l'utilisation du REM. Le REM pourra agir sans devoir rendre de comptes à l'Autorité régionale de transport métropolitain, dont la mission est de gérer les transports collectifs et qui doit se rapporter à un conseiller de la Ville de Montréal.

Le mandat des sociétés de transport payées par nos taxes, qui est d'offrir le service le plus performant possible, sera dilué par leurs obligations envers une compagnie à but lucratif. La CDPQ prétend qu'elle générera des profits considérables avec le REM principalement par le dé-

veloppement immobilier sur son parcours (5 milliards selon une estimation de Michael Sabia). Le prix des billets sera subventionné, tout comme les autres titres de transport en commun.

Personne dans la grande région montréalaise ne niera la nécessité d'investir dans les transports en commun. Bien qu'il y ait eu examen du REM par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, celui-ci a resserré son échéancier, réduisant le temps alloué aux présentations. Il n'y a pas eu de consultation publique sur les besoins des usagers des transports en commun ni sur la façon dont le REM s'intégrera au système existant. À cause d'un manque d'informations dans la documentation fournie par le promoteur, le BAPE n'a émis aucune recommandation: une situation exceptionnelle. Le premier ministre du Québec et le président de la Chambre de commerce de Montréal ont accusé les commissaires d'outrepasser leur mandat. Ignorant les conclusions du BAPE, ils ont exigé que le projet de REM soit mis en œuvre le plus rapidement possible.

Le projet de REM a été décrié par des experts en transport, en planification urbaine, en développement durable et en économie de l'Université Concordia, de l'Université de Montréal, de l'Université du Québec à Montréal, de l'École de technologie supérieure et de l'Université McGill.

Michael Sabia, président de la Caisse de dépôt et placement du Québec, dont CDPQ Infra est une filiale, est un promoteur passionné du REM et également coprésident du conseil consultatif de l'École de politiques publiques Max Bell.

Madame la Doyenne, comment pensez-vous que Michael Sabia aidera l'École de politiques publiques Max Bell à « repousser les limites et susciter des façons différentes de communiquer », ainsi que Rona Ambrose l'espère?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Ballargon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Bédard (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information Noél (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écrits), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commissé); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ: Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commissé aux arts légers), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION: Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

PITBULL

SUIVE DE LA PAGE 1

Il n'a démontré aucun remords et n'a témoigné aucune empathie à l'égard de la jeune fille, dont les parents ont assisté au procès, a souligné la procureure de la Couronne, M^e Claudie Gilbert.

« Il s'est écoulé deux ans et demi depuis les événements et M. Jean Gilles ne semble pas avoir fait d'introspection qui lui fasse réaliser la responsabilité qu'il avait cette journée-là », a fait valoir M^e Gilbert.

L'avocate a rappelé que M. Jean Gilles est déjà détenu et purge une peine de 28 mois pour avoir attaqué un huissier et un policier en janvier 2017. Elle réclame une peine de trois ans consécutive à celle qu'il purge actuellement.

« Moi, je pensais à une peine plus sévère... plus que trois ans », a réagi le juge Bélisle, qualifiant l'accusé de « téflon » pour illustrer que les peines ne semblent pas avoir d'effet sur lui.

« On ne sait pas vraiment qui est M. Jean Gilles... C'est un monsieur qui a une attitude vindicative. Il s'entête à ne rien respecter. Il a de la difficulté avec l'autorité policière », a mentionné le juge.

Il a rappelé que tandis que des preuves ont montré que les deux pitbulls qu'il possédait ne portaient ni laisse ni muselière, ni même de collier, M. Jean-Gilles a insinué lors de sa plaidoirie finale que ses chiens auraient pu être provoqués par la jeune victime.

« Cet argument est sans fondement », a tranché catégoriquement le juge Bélisle. Celui-ci prévoit de prononcer la peine de M. Jean Gilles le 23 mars.

Assis à l'arrière de la salle d'audience, les parents de la jeune Vanessa ont poussé un soupir de soulagement lorsque le juge a prononcé le verdict de culpabilité.

Son père, Bernard Biron, a pris quelques minutes pour s'adresser au juge et témoigner des séquelles qu'ont subies ses deux jeunes filles et sa conjointe à la suite de l'attaque.

Il a détaillé l'angoisse vécue dans les heures, les semaines et les mois suivant l'incident. Si Vanessa va mieux aujourd'hui, elle garde à jamais la cicatrice rouge et boursouflée qui traverse tout le côté gauche de son visage.

« Son visage ne sera plus jamais symétrique [...] Il lui manque des morceaux de chair, d'os, de muscles. Elle a maintenant un côté du visage beaucoup plus plat », a-t-il expliqué, ajoutant qu'elle refuse de couper ses cheveux puisqu'ils l'aident à cacher sa cicatrice.

Si lui déteste aujourd'hui les pitbulls, il a mentionné que sa fille a réussi, grâce à plusieurs séances de zoothérapie, à se réconcilier avec les chiens. « Ma fille n'est pas rancunière, elle ne souhaite même pas que [M. Jean Gilles] ait une peine très sévère », a-t-il confié.

Il a lui-même dit ne pas avoir d'opinion quant à la sévérité de la peine. « Nous, ce qui nous importait, c'était le verdict de culpabilité, la reconnaissance qu'on peut être coupable de négligence », a-t-il indiqué.

M. Biron veut désormais que des mesures soient prises pour bannir les chiens de type pitbull. Il est d'ailleurs revenu sur les déclarations de la mairesse de Montréal, Valérie Plante, qui a suspendu des règles ciblant cet animal.

« Lorsque je vois les arguments de la mairesse Plante, ça me fait presque sourire parce qu'elle utilise les mêmes arguments que les lobbys d'armes à feu que l'on entend souvent dire que

ce n'est pas l'arme qui cause les dégâts, mais bien la personne qui tient l'arme », a-t-il dit.

« C'est un raisonnement qui ne permet pas de faire quoi que ce soit pour prévenir les tragédies », a-t-il ajouté.

Jeudi, M^{me} Plante a répété qu'il y a de mauvais propriétaires d'animaux, dans ce cas-ci de chiens, qui ne devraient pas avoir un animal.

« Mais il n'en demeure pas moins que le problème, c'est la personne qui tient la laisse », a-t-elle fait valoir.

M^{me} Plante a rappelé que des consultations citoyennes sont prévues les 24 février et 3 mars concernant la révision du règlement animalier.

A Brossard, un règlement interdit les pitbulls depuis juillet 2016. Et la mairesse Doreen Assaad a la ferme intention que cela reste ainsi.

« Nos pensées sont avec la famille. Ça n'a pas été un processus facile pour eux par rapport à toute la réadaptation qu'elle devait suivre à la suite de cet événement très triste », a dit M^{me} Assaad.

Au niveau provincial, Québec a déposé en avril dernier un projet de loi pour interdire les pitbulls sur le territoire québécois. Au cabinet du ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, on n'a pas souhaité commenter le verdict du juge Bélisle.

« On veut toujours aller de l'avant avec le projet de loi », s'est limitée à répondre Marie-Eve Pelletier, attachée de presse du ministre. Des consultations sont prévues du 20 au 22 mars.

Rappelons que plusieurs municipalités du Québec ont revu leurs règlements pour interdire les pitbulls après le décès de Christiane Vadnais, attaquée mortellement par un chien dangereux en juin 2016.

Le Devoir



Les parents de la jeune victime, Bernard et Magdalena Biron, marchent en compagnie de la procureure de la Couronne, M^e Claudie Gilbert. Le propriétaire du pitbull qui a attaqué leur fille a été reconnu coupable de négligence criminelle.

AMAZON

SUIVE DE LA PAGE 1

« Il n'entre pas dans la mission des bibliothèques de jouer les entremetteurs entre les usagers et les librairies. Si cette mission a changé et que la bibliothèque du cégep juge bon d'élargir son rôle, il serait préférable de rediriger les utilisateurs vers le regroupement des librairies indépendantes, qui tente tant bien que mal de concurrencer Amazon et qui paie des taxes », fait valoir Jean-Yves Laporte.

Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, la présence d'Amazon dans le moteur de recherche de 29 des 48 cégeps s'explique de la façon suivante : ces bibliothèques ont acquis le logiciel libre Koha par l'entremise du service Collecto, un regroupement d'utilisateurs issus du milieu de l'éducation.

Le géant Amazon fournit gratuitement des milliers d'images de livres aux bibliothèques qui utilisent le logiciel Koha, à la condition que celles-ci redirigent automatiquement les lecteurs vers son site Web de vente de livres, explique Danielle Lavoie, porte-parole de Collecto.

Les bibliothèques de cégep peuvent recourir à deux autres fournisseurs offrant des icônes gratuites de livres — le géant Google ainsi que Open Library Covers —, mais la quasi-totalité des bibliothèques optent pour Amazon, qui est le choix par défaut du logiciel et qui offre beaucoup plus d'images que ses concurrents.

« Les bibliothèques Koha sont libres d'activer

ou de désactiver la fonctionnalité d'affichage des imagettes », note M^{me} Lavoie. Collecto compte rappeler cette procédure aux 29 bibliothèques de cégep qui font appel à ses services. Elle souligne aussi qu'il est possible de rediriger les utilisateurs du logiciel vers le site Amazon.ca plutôt qu'Amazon.com — les taxes de vente fédérale et provinciale seraient ainsi prélevées sur chaque transaction.

Les librairies interpellées

La coopérative des Librairies indépendantes du Québec (LIQ) est au courant du lien entre les bibliothèques de cégep et le géant Amazon. Le regroupement de 100 librairies dit travailler avec les concepteurs du logiciel Koha pour trouver une façon de promouvoir les livres québécois.

« On a parlé aux concepteurs du logiciel pour trouver une solution. C'est un logiciel libre développé à l'échelle mondiale, mais les solutions viendront à l'échelle locale », dit Jean-Benoît Dumais, directeur général des Librairies indépendantes.

La firme montréalaise inLibro fait partie des 30 entreprises dans le monde qui développent le logiciel Koha. Éric Godin, d'inLibro, confirme qu'il travaille sur une solution visant à faire davantage de place aux librairies québécoises.

« Moi aussi ça me tance que le fait de cliquer sur une image redirige les utilisateurs d'une bibliothèque vers Amazon », dit-il.

« Le problème, c'est qu'il n'y a personne au Québec qui fournit gratuitement des images de livres en données ouvertes. On collabore avec les librairies indépendantes pour qu'elles nous fournissent des vignettes », ajoute-t-il.

La gratuité du logiciel — et de la banque d'images — fait partie des raisons qui ont motivé les cégeps à choisir le logiciel Koha, indiquent plusieurs sources. Fait à noter, ni la Fédération des cégeps ni le cégep Édouard-Montpetit n'ont voulu commenter les raisons derrière le choix de ce moteur de recherche. Le regroupement Collecto parle en leur nom, disent-ils.

Une solution québécoise offerte

Chose certaine, le logiciel Koha a bonne réputation. Il est utilisé dans plus de 15 000 bibliothèques dans le monde et est reconnu pour sa puissance et sa stabilité, selon Éric Godin.

La plupart, sinon la totalité des collèges qui n'utilisent pas le logiciel Koha pour leur bibliothèque ont choisi une solution offerte par la Société de gestion de la Banque de titres de langue française (BTLF), un organisme québécois à but non lucratif.

Les clients doivent payer pour obtenir un accès à la base de données de la BTLF (appelée Memento), explique Clément Laberge, directeur par intérim de l'organisme. Pour un collège de 2000 étudiants, le coût du service est d'environ 650\$ par année, selon lui.

Dans le milieu culturel, on s'étonne que des cégeps aient des contraintes budgétaires telles qu'ils préfèrent recourir à un logiciel libre associé à Amazon plutôt que d'investir quelques centaines de dollars dans un système québécois qui a fait ses preuves.

Le Devoir

MUSIQUE

SUIVE DE LA PAGE 1

des quelque 210 000 disques compacts de la collection. La direction a ensuite avancé qu'elle pourrait donner à un organisme qualifié les quelque 60 000 disques qu'elle possède en double. Faisant suite à une rencontre avec certains membres de son personnel, la Société Radio-Canada a permis jeudi au personnel de la musicothèque d'extraire les enregistrements de valeur ou rares pour les conserver.

Or, le directeur général de la SODRAC, Alain Lauzon, affirme qu'un arrangement serait possible pour sauvegarder l'ensemble de la collection et lui faire prendre le chemin d'une institution à vocation éducative et culturelle. « Radio-Canada ne nous a pas contactés », dit-il.

Pour Emmanuelle Lamarre-Cliche, la première directrice de la Nouvelle Maison de Radio-Canada et des projets spéciaux, « le simple fait d'être en contravention avec la Loi », en donnant les collections, justifie la décision de les détruire. M. Lauzon dit pourtant qu'il serait ouvert à discuter avec la direction sur la question des droits d'auteur sur ces disques, pour arriver à un arrangement qui n'entraînerait pas nécessairement de frais pour Radio-Canada, avance-t-il. Il croit également que des arrangements avec les producteurs, qui ont également des droits sur les bandes maîtresses des disques, pourraient être possibles.

Déjà, l'artiste Michel Rivard a dit souhaiter, dans un article publié sur le site de Radio-Canada, que ces disques prennent plutôt le chemin des bibliothèques.

Mais il faudrait que les représentants de la société d'État mettent le temps et l'énergie nécessaires dans ces discussions, dit M. Lauzon.

« La très grande majorité des CD de l'inventaire de Radio-Canada est liée à des droits d'auteur détenus par des ayants droit internationaux. Compte tenu de l'ampleur de l'inventaire, l'opération de libération des droits auprès d'un grand nombre d'intervenants à travers le monde aurait représenté un processus coûteux s'étalant sur une longue période. Dans cette perspective, contacter la SODRAC et d'autres détenteurs locaux n'aurait touché qu'une faible partie de l'inventaire », dit Marc Pichette, premier directeur des Relations publiques et de la promotion de Radio-Canada. L'évaluation du coût de la destruction serait, pour sa part, « concurrentielle ».

« Il faut comprendre que les CD n'ont pas une vie éternelle, dit M^{me} Emmanuelle Lamarre-Cliche. C'est quand même une belle nouvelle pour Radio-Canada de conserver ce patrimoine de façon numérique. Pour ce qui est du support physique, le détruire n'est pas notre premier choix, mais on doit se conformer à la loi », dit-elle.

Plusieurs employés se sont insurgés cette semaine de l'absurdité de l'application de la Loi dans ce cas spécifique. « Ce n'est pas vrai qu'on va laisser faire ça sans dire un mot », dit un employé de la musicothèque qui requiert l'anonymat par peur de représailles. Radio-Canada possède une immense collection de disques compacts dans les domaines de la musique classique, du populaire, du folk, du jazz.

Plusieurs des disques de la collection de Radio-Canada ont été fournis gratuitement par les producteurs. D'autres ont été payés, et ce, à un coût pouvant atteindre 25 dollars chacun, témoigne encore un employé de la musicothèque.

Partitions et vinyles

Le pilonnage annoncé ne concerne pas l'ensemble de ce que possède Radio-Canada dans sa musicothèque. Au mois de janvier, un appel d'intérêt a été lancé pour les organismes désireux de récupérer les partitions musicales commerciales de Radio-Canada. Dans le cadre de cet appel d'intérêt, Radio-Canada privilégie les organismes canadiens, à vocation éducative et culturelle, qui vont assurer le rayonnement des collections, et qui s'engagent à ne pas les vendre ou les utiliser pour la revente, précise M^{me} Lamarre-Cliche. La société d'État compte encore se départir, au cours des prochains mois, d'accessoires et de meubles, ainsi que de ses quelque 200 000 disques vinyles et 70 000 78 tours. À la musicothèque, on précise que ces collections de vinyles et de 78 tours seront soumises à un appel d'intérêt parce qu'elles ne seront pas numérisées.

Le Devoir

Rectificatifs

Le texte coiffé du titre « *Le Québec en déficit de littératie* », publié à la page B 1 de l'édition du 22 février et signé par Gérard Bérubé, renfermait une coquille. Il aurait fallu lire la Fondation pour l'alphabétisation.

Dans l'éditorial de Manon Cornéliier intitulé « *Encadrement des pesticides : un pas trop timide* », paru le 22 février 2018, on lisait qu'« environ 80% des membres » de l'Ordre des agronomes du Québec « font office de fournisseurs d'intrants ». Ce sont plutôt « environ 80% des 150 à 200 membres de l'OAQ travaillant dans le domaine de la phytoprotection qui feraient aussi office de "fournisseur d'intrants" », estime l'organisme.

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com